



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.75  
1er décembre 1987

FRANCAIS

UN LIBRARY

1987

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 75e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 19 novembre 1987, à 10 heures

Président : M. MATOS PROENCA (Portugal)  
(Vice-Président)

puis : M. FLORIN (République démocratique allemande)  
(Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33] (suite)

- a) Rapports du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapports du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Matos Proença (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORTS DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/42/22, A/42/22/Add.1);
- b) RAPPORTS DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/42/45);
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/659, A/42/691, A/42/710);
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/42/765);
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/L.26 et Corr.1, A/42/L.27 et Corr.1, A/42/L.28 et Corr.1, A/42/L.29 et Corr.1, A/42/L.30 et Corr.1, A/42/L.31, A/42/L.32, A/42/L.36).

M. AL-NASSER (Qatar) (interprétation de l'arabe) : La politique déclarée de mon pays est basée sur le rejet catégorique de l'apartheid. Nous demandons qu'il soit mis fin au déni de citoyenneté et à la privation des droits politiques qui frappent la majorité de la population sud-africaine. Nous demandons que l'exercice de ces droits ne soit plus l'apanage exclusif d'une minorité étrangère qui s'est installée dans le pays au temps odieux du colonialisme, dont Pretoria est considéré comme le dernier vestige sur le continent africain. Nous nous interrogeons à propos d'un régime qui repose sur le monopole du pouvoir politique d'une minorité qui représente 15 % au plus de la population totale, qui prive l'immense majorité du droit à être représentée dans les diverses structures gouvernementales, la maintenant dans une situation inhumaine où elle est victime de brutalités et de violences, dépouillée de tous ses droits par ce régime. Cette situation est unique dans le monde. Les maîtres de Pretoria se trompent s'ils croient qu'ils peuvent continuer à aller contre le courant de l'Histoire en privant l'immense majorité de ses droits. Accorder la supériorité à un groupe ethnique ne peut plus durer. Il faut que cette situation prenne fin.

Le régime raciste de Pretoria continue à défier les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies, depuis que le point relatif à l'apartheid figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et depuis que le Conseil de sécurité a commencé à examiner cette question et a adopté des résolutions, c'est-à-dire depuis 1960.

M. Al-Nasser (Qatar)

Les résolutions successives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité n'ont pu être entièrement appliquées parce que la communauté internationale se refuse à affronter sérieusement le régime raciste et à adopter des sanctions obligatoires pour le contraindre à respecter la volonté de la communauté internationale et à appliquer les résolutions des Nations Unies. Le mépris manifesté par le régime raciste à l'égard de la volonté de la communauté internationale, ses violations flagrantes et réitérées des résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas dus seulement à l'obstination et à l'intransigeance de ce régime, mais également aux encouragements qu'il reçoit de la part de certains pays dont les positions sont vagues et équivoques. De telles attitudes ouvrent des brèches dans la position unifiée de la communauté internationale qui oeuvre à mettre fin à la politique d'apartheid.

Mais les événements récents, qui font espérer que la lumière est au bout du tunnel, montrent que certains pays, qui hésitaient à prendre une position ferme et décisive à l'égard de l'apartheid, ont enfin édicté des lois pour lutter contre l'apartheid et la discrimination raciale. Cette évolution laisse présager que le monde reconnaît les faits et décide de s'élever contre le régime raciste qui règne en Afrique du Sud. Nous espérons que ces mesures positives contribueront à intensifier la lutte du peuple sud-africain pour contraindre le régime de Pretoria à respecter la volonté de la communauté internationale.

Israël continue à être en tête de liste des pays qui coopèrent avec l'Afrique du Sud, au mépris des résolutions des Nations Unies. Israël poursuit sa collaboration avec le régime raciste dans tous les domaines. Nous ne nous attendons à aucun changement dans la position israélienne, dans la mesure où les deux régimes partagent la même philosophie et développent des liens toujours plus étroits.

Mon pays tient, une fois de plus, à se déclarer solidaire de tous les pays du monde qui s'opposent à l'apartheid en Afrique du Sud. Dans cette ferme position contre l'apartheid, nous reflétons la position très claire des pays arabes dont la politique est de développer avec les nations du continent africain des liens de coopérations et de solidarité. Nous plaçons cette question au sommet des priorités, comme l'a d'ailleurs montré le Sommet d'Amman qui s'est tenu récemment; le communiqué final publié à cette occasion déplore, une fois de plus, la politique raciste d'apartheid menée par le régime de Pretoria. Les Nations Unies doivent consentir tous les efforts possibles pour obliger ce régime à éradiquer cette politique.

M. Al-Nasser (Qatar)

Lorsque mon pays réaffirme sa position contre l'apartheid, il le fait dans l'espoir que les nations parviendront à surmonter cette triste situation en faisant appliquer les résolutions pertinentes que défient les régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv.

M. SARRE (Sénégal) : L'apartheid, système de ségrégation raciale érigée en principe de gouvernement, se révèle, dans son fondement comme dans sa pratique, "un crime contre l'humanité", pour utiliser une formule des Nations Unies.

Pour tous les hommes dotés de cœur et de raison, la politique et les pratiques de l'apartheid apparaissent comme la négation pure et simple de l'ensemble des valeurs, principes et normes essentiels sur lesquels sont fondées les relations intracommunautaires et interétatiques de notre monde contemporain.

Peut-on en effet qualifier autrement un régime dont l'action quotidienne, aux plans intérieur et international, semble se nourrir de la violation délibérée de principes aussi fondamentaux que le respect de l'intégrité et de la dignité de la personne humaine, la protection et la promotion des droits de l'homme, l'autodétermination des peuples, le bon voisinage et la coexistence pacifique entre Etats et peuples? Nul doute qu'il s'agit là d'un système politique anachronique qui, dans son entêtement aveugle à vouloir perpétuer un état de fait des plus odieux, n'a plus d'autres ressources que d'opprimer et de réprimer - le plus souvent dans le sang - la composante majoritaire de sa population, dont le seul tort est d'avoir la peau noire et d'aspirer à vivre en paix dans une société non raciale, égalitaire et démocratique.

Non content de la répression raciale intérieure, le gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud croit pouvoir faire diversion et gagner du temps en cherchant à imposer son diktat raciste au peuple namibien, dont il bloque l'indépendance, en s'opposant, depuis plus de quarante ans, à son droit à l'autodétermination. Toujours sur le plan extérieur, le régime de Pretoria a quasiment réduit le principe de bon voisinage à des actes répétés d'agression et d'invasion ainsi qu'à des tentatives de déstabilisation par le sabotage militaire et économique des Etats de première ligne.

M. Sarré (Sénégal)

Ces agissements, qui défient le droit et la raison, interpellent la conscience de l'humanité tout entière et sont en passe d'embraser la partie australe du continent africain, menaçant ainsi très gravement la paix et la sécurité internationales.

C'est pourquoi la communauté internationale, dans la diversité de ses éléments - Etats, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales - est élevée pour décrier et condamner à l'unanimité la politique et les pratiques l'apartheid. La mobilisation générale qui s'en est suivie sous l'impulsion et la direction de l'Organisation des Nations Unies aura permis de cerner le mal dans toutes ses manifestations. L'objectif n'est autre que le démantèlement pur et simple de l'apartheid au profit d'une "société non raciale, égalitaire et démocratique, fondée sur l'autodétermination et le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein et entier exercice du droit de vote pour tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée".

Mais, à ce jour, la réaction de Pretoria à ces injonctions répétées des Nations Unies n'a été que mépris et arrogance dans la mesure où il a accru la dépression intérieure et en affinant les méthodes, renforcé sa mainmise sur le territoire international de Namibie et multiplié les incursions militaires dans les pays limitrophes. Les parodies d'élection par communautés raciales, les soi-disant réformes et les libérations sélectives et conditionnelles de prisonniers politiques, enregistrées récemment dans le pays ne font qu'ajouter à l'affront fait à la communauté internationale puisqu'elles ne constituent que de vaines tentatives pour parer le Gouvernement raciste sud-africain des attributs de la respectabilité, tout en laissant intacts voire en renforçant les fondements mêmes de l'apartheid.

C'est que le Gouvernement sud-africain ne s'est jamais senti réellement menacé de pénalités internationales sérieuses. Au contraire, ce gouvernement raciste s'est toujours senti assuré de jouir d'une certaine impunité dans la mesure où l'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales se trouve toujours dans l'incapacité de mettre en branle le processus coercitif réellement efficace prévu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il s'agit évidemment, vous le devinez, de l'imposition de sanctions globales et obligatoires.

La seule voie pacifique qui se présente à nous actuellement consiste en l'intensification de la pression internationale sur le régime raciste de Pretoria. Ainsi, notre Assemblée pourrait-elle demander à ses membres premièrement, de

M. Sarré (Sénégal)

travailler à la globalisation rapide des sanctions contre l'Afrique du Sud, en appliquant strictement celles déjà existantes et en prenant de nouvelles sanctions volontaires, et, deuxièmement, de multiplier les manifestations anti-apartheid susceptibles d'avoir des retombées significatives en Afrique du Sud même.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/42/22) contient des suggestions et recommandations fort utiles qui emportent notre soutien et que notre Assemblée devrait pouvoir entériner sans difficulté. Je pense notamment à l'alinéa m) du paragraphe 150 dudit rapport, qui nous semble digne d'intérêt car il préconise la réalisation d'une étude sur les mesures nationales adoptées par les Etats ainsi que leur impact sur la lutte contre l'apartheid.

Je voudrais d'ailleurs à ce propos et avec votre permission, Monsieur le Président, évoquer très brièvement quelques-unes des mesures les plus significatives prises par le Sénégal dans ce domaine. Il convient de noter en premier lieu que le Sénégal, totalement acquis à la cause de la libération de l'Afrique et au respect de la dignité humaine, n'entretient aucun rapport avec le régime de Pretoria et a signé et ratifié parmi les premiers toutes les conventions internationales visant à faire disparaître l'apartheid, y compris la dernière, c'est-à-dire la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, qu'il a ratifiée le 15 octobre 1986.

D'une façon générale, l'action anti-apartheid du Sénégal s'est organisée essentiellement autour d'un programme d'assistance et de solidarité multiforme aux populations sud-africaine et namibienne et d'une campagne soutenue de sensibilisation de l'opinion publique, tant sénégalaise qu'internationale, à la réalité sud-africaine. Ainsi peut-on citer parmi ces actions de solidarité : premièrement l'accueil à Dakar, dès les premières années de l'indépendance de notre pays, de bureaux de mouvements de libération d'Afrique australe assorti du soutien et de l'assistance diplomatique requis en faveur des représentants de ces mouvements; deuxièmement, la formation permanente, dans plusieurs domaines et à différents niveaux, de ressortissants sud-africains; troisièmement, l'octroi du statut de réfugié à de nombreux Sud-Africains; quatrièmement, la mobilisation au plan intérieur sénégalais de l'aide matérielle et financière en faveur des populations sud-africaines, telle, par exemple, la création d'un Fonds national de solidarité pour l'Afrique australe, qui vient de démarrer avec une première collecte de 25 millions de francs CFA; cinquièmement, la célébration, chaque année, des journées et semaines internationales relatives à l'Afrique australe.

M. Sarré (Sénégal)

En matière de sensibilisation, qu'il nous suffise de citer : la décision du Gouvernement de faire inscrire et commenter dans toutes les salles de classe du Sénégal la déclaration des Nations Unies selon laquelle l'apartheid est un crime contre l'humanité; la décision aussi de mon gouvernement d'honorer la lutte héroïque des militants anti-apartheid en donnant des noms à des édifices et places publics ou à des artères importantes de notre capitale - place de Soweto, place des Martyrs de l'apartheid, avenue Nelson Mandela, etc.; la place de choix accordée par les médias d'Etat et privés du Sénégal à l'information de l'opinion publique sur la situation en Afrique du Sud; l'implication effective et régulière par le Gouvernement des organisations non gouvernementales sénégalaises ainsi que les initiatives propres de ces dernières dans la campagne de lutte contre l'apartheid; la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel chargé de superviser et de coordonner l'application par le Sénégal de sanctions économiques contre Pretoria; la tournée historique, en 1986, du Président Abdou Diouf, alors Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dans les pays de la ligne de front et son initiative prise à cette occasion, saluée universellement, couronnée par la convocation de la deuxième Conférence mondiale de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, en juin 1986; l'organisation des manifestations sportives et culturelles; et, enfin, l'organisation de manifestations anti-apartheid internationales telle que celle qui a rassemblé en 1986, sur l'île symbolique de Gorée, des personnalités politiques et des artistes d'envergure à l'occasion des journées des villes jumelées.

Cette constance du Sénégal dans l'action concrète en faveur de la cause anti-apartheid vient de se confirmer à nouveau par la décision importante prise par le Président Abdou Diouf d'offrir la capitale sénégalaise comme cadre à l'événement historique constitué par la rencontre, au mois de juillet dernier, d'une délégation de 61 libéraux sud-africains blancs à majorité afrikaner et d'une délégation de 17 personnes membres du Congrès national africain (ANC).

Organisée à l'initiative de l'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud (IPADAS) avec la collaboration de la Fondation France-Libertés que préside la Première Dame de France et de l'Association des juristes africains (AJA), cette rencontre a été placée sous la présidence effective du Président Abdou Diouf et de Madame Danièle Mitterand.

M. Sarré (Sénégal)

Ces assises, qui ont été sanctionnées par la Déclaration dite de Dakar, ont eu un écho retentissant de par le monde, d'abord en raison de la qualité de ses protagonistes, ensuite parce qu'elle s'est tenue à un moment où, selon le mot du Président Diouf, "l'histoire s'accélère en Afrique du Sud, pays qui est en train de vivre une période charnière, un moment décisif pour son destin et celui de l'Afrique". Mais la rencontre de Dakar a d'autant plus retenu l'attention de la communauté internationale qu'elle avait pour objet une réflexion commune sur les voies et moyens d'instaurer en Afrique du Sud une alternative démocratique à l'odieux système de l'apartheid, ainsi qu'en témoignent les thèmes de discussion, tels que les stratégies visant à conduire à un changement fondamental en Afrique du Sud, la construction de l'unité nationale, les perspectives relatives aux structures du gouvernement dans une Afrique du Sud libre et les perspectives relatives aux structures de l'économie dans une Afrique du Sud libérée.

M. Sarré (Sénégal)

En ouvrant ce colloque de Dakar, le Président du Sénégal avait indiqué que : "Avec ces rencontres de Dakar, il est possible que s'amorce un processus au bout duquel les Sud-Africains de l'intérieur, avec ceux de l'extérieur, présenteront un projet de société sur l'avenir de leur pays, de manière à dévoiler un peu plus le jeu de M. Botha et, surtout, à rendre sans objet les desseins apocalyptiques qu'il prête exprès aux combattants de la liberté et aux forces patriotiques sud-africaines."

Même si les participants n'ont pas produit un projet de société achevé, ils ont pu en définir les grandes lignes et sont convenus que d'autres rencontres de cette nature étaient nécessaires en vue de dissiper l'incompréhension et la peur et de renforcer le vaste mouvement démocratique.

Or c'est précisément cette peur et cette incompréhension que cultive et entretient le régime de l'apartheid. Les participants au colloque n'ont-ils pas consigné au paragraphe 7 de leur Déclaration que :

"La source de la violence en Afrique du Sud vient du fait que l'usage de la force est inhérent à l'existence et à la pratique de la domination raciale?"

En attendant que le Conseil de sécurité s'engage dans une action plus vigoureuse conforme à ses responsabilités historiques et dans l'espoir d'éviter aux communautés raciales sud-africaines une guerre civile, destructive et meurtrière autant que chaotique, nous voudrions inviter tous les gouvernements, organisations intergouvernementales et non gouvernementales à soutenir et à renforcer la dynamique, l'élan et l'espoir nés à Dakar en favorisant les rencontres et le dialogue intracommunautaires en Afrique du Sud. Cette action concertée doit être fondée sur le rejet de l'idéologie et de la pratique du système d'apartheid, parallèlement aux sanctions vigoureuses et soutenues qu'il s'agit de globaliser le plus tôt possible.

Il importe également que la communauté internationale mette en oeuvre de façon concrète et concertée son devoir de solidarité envers les combattants de la liberté de l'ANC, du PAC, de la SWAPO et des pays de première ligne d'Afrique australe, victimes de la politique d'agression et de déstabilisation du régime de Pretoria.

Cette voie ainsi décrite est d'ailleurs conforme au réalisme et à la raison, au droit et à la paix, à la justice et aux droits de l'homme, dont nous tous, Membres des Nations Unies nous réclamons.

Puissions-nous assister très bientôt à l'avènement pacifique d'une société sud-africaine, non raciale, égalitaire et démocratique!

M. TIMERBAEV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Il y a quelques jours à peine, notre pays et toute l'humanité progressiste célébraient le soixante-dixième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, que Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, dans son discours solennel à la réunion commémorative du 2 novembre, a qualifiée d'"heure céleste pour l'humanité, d'aube naissante. La révolution d'Octobre," - a souligné M. Gorbatchev - "c'est la révolution du peuple pour le peuple, pour la liberté de l'homme et son développement."

La portée historique universelle de la grande Révolution d'octobre revêt un caractère unique. La révolution d'Octobre a donné une impulsion puissante à la lutte de libération nationale qui a conduit à l'effondrement des empires coloniaux. Par la suite, des dizaines d'Etats indépendants sont venus occuper leur place légitime au sein de la communauté internationale, aux Nations Unies et dans les organisations régionales.

Hélas, nous n'avons pas définitivement mis un terme au colonialisme ni à l'exploitation des peuples assujettis à la discrimination. Tous ces phénomènes apparaissent sous leur forme la plus concentrée et la plus inhumaine dans le système d'apartheid de l'Afrique du Sud.

La Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid souligne que "l'apartheid constitue un crime contre l'humanité", que "les actes inhumains découlant de la politique et des pratiques d'apartheid constituent un crime au regard du droit international ... et menacent gravement la paix et la sécurité internationales."

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid présenté à l'Assemblée générale, les nombreuses interventions des délégations en séance plénière et les communications de pétitionnaires fournissent une illustration très claire de ce qu'est, aujourd'hui, l'apartheid en Afrique du Sud. L'apartheid c'est non seulement une répression de plus en plus cruelle et l'escalade de la violence tous azimuts mais c'est aussi une situation économique désespérée pour des millions de gens de couleur qui se voient refuser le bénéfice de l'éducation et ne peuvent trouver un travail; c'est aussi le renforcement de la censure imposée à la presse et la politique de bantoustanisation. Tout cela ne peut que susciter l'indignation et la préoccupation de la communauté internationale.

M. Timerbaev (URSS)

L'Union soviétique n'a cessé de demander l'élimination rapide de l'apartheid, et anachronisme immoral et inhumain de l'histoire contemporaine. Fidèle à cette politique de principe, l'Union soviétique appuie et respecte les décisions de l'Organisation des Nations Unies destinées à isoler totalement, sur le plan international, le régime raciste d'Afrique du Sud. L'Union soviétique n'entretient aucune relation avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire ou autres, et, en conséquence, n'a conclu aucun accord ni contrat avec ce pays. Des instructions appropriées ont été données dans ce sens aux établissements et départements soviétiques compétents. Ces instructions sont respectées rigoureusement.

L'Union soviétique a voté pour la résolution 41/35 H de l'Assemblée générale et, en conséquence, en respecte toutes les dispositions. L'Union soviétique appuie sans réserve l'appel contenu dans cette résolution, aux termes de laquelle le Conseil a été prié instamment d'envisager sans tarder d'adopter des sanctions obligatoires efficaces contre l'Afrique du Sud.

M. Timerbaev (URSS)

L'Union soviétique fait sien l'appel lancé par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures concernant la mise en oeuvre rigoureuse de l'embargo obligatoire sur les armes qu'il a inclus dans la résolution 418 (1977) et de l'embargo sur les armes contenu dans la résolution 558 (1984) et, dans le contexte des résolutions pertinentes, pour qu'il mette un terme à la coopération militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud et aux importations d'équipement ou de fournitures militaires en provenance d'Afrique du Sud.

L'Union soviétique estime que c'est le devoir moral et politique de tous les Etats Membres des Nations Unies, qui ne l'ont pas encore fait, d'envisager, avant que le Conseil de sécurité n'introduise des sanctions obligatoires, des lois nationales ou toutes autres mesures appropriées pour augmenter les pressions sur le régime d'apartheid d'Afrique du Sud, telles qu'elles sont énumérées au paragraphe 7 du dispositif de la résolution 41/35 H de l'Assemblée générale.

L'absence de progrès dans la solution des problèmes qui se sont accumulés en Afrique australe, suscite un regret profond et une vive inquiétude en URSS. Les actes d'agression incessants commis par les racistes d'Afrique du Sud contre les Etats de première ligne, la politique de déstabilisation économique de ces Etats élevée par Pretoria au rang de politique officielle, la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie, l'accumulation par l'Afrique du Sud de son potentiel militaire ou industriel, représentent une menace constante à la paix et à la tranquillité dans cette région. C'est également une source de danger pour la paix et la sécurité internationales.

L'Union soviétique condamne vigoureusement l'agression ouverte perpétrée il y a quelques jours contre l'Angola par l'Afrique du Sud. Ces actes commis par les racistes d'Afrique du Sud et le passage dans les régions australes de l'Angola du Président Botha et d'un certain nombre de ses ministres, ont suscité l'indignation générale de la communauté internationale.

Les Nations Unies doivent fermement condamner cet acte provocateur de l'Afrique du Sud.

Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés, lors de la conférence qui s'est déroulée à New York à la quarante-deuxième session ont dit ceci :

M. Timerbaev (URSS)

"L'apartheid est déclaré crime contre l'humanité et une injure à la conscience de l'humanité tout entière. L'apartheid est la cause profonde du conflit qui règne en Afrique australe."

Cette même évaluation de l'apartheid a été faite également au cours d'une réunion des chefs de gouvernement des nations du Commonwealth qui s'est tenue du 13 au 17 octobre à Vancouver au Canada.

Même le Gouvernement des Etats-Unis, qui apporte son appui à l'Afrique du Sud, lance un appel verbal pour l'élimination de l'apartheid. Toutefois, il est indispensable que ces propos soient étayés par des actes. Aussi longtemps que l'on soutiendra le régime d'Afrique du Sud, que ce soit dans le cadre d'une coopération constructive ou autre, tant que des efforts seront déployés pour sortir l'Afrique du Sud de l'isolement international, tant que les efforts du Conseil de sécurité visant à appliquer des sanctions globales et obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte seront bloqués et tant que la volonté de l'Afrique du Sud de se joindre à ceux qui possèdent des armes nucléaires sera encouragée, le régime raciste ne cédera pas et ne renoncera pas à ses positions.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud ne semble pas prêt à entendre la voix de la majorité écrasante des Etats du monde. Qui plus est, l'état d'urgence continue dans le pays, la répression est renforcée et les actes d'agression contre les Etats africains voisins se poursuivent.

La délégation soviétique estime que dans ces conditions, il faut renforcer la pression internationale sur le régime de l'apartheid. Pour ce faire, il est indispensable que tous les Etats respectent rigoureusement l'embargo du Conseil de sécurité sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud et sur les importations en provenance d'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité doit enfin utiliser toutes ses possibilités et appliquer contre l'Afrique du Sud des sanctions obligatoires globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

En Afrique du Sud, il est grand temps que les autorités changent de politique en tenant compte des réalités et de la volonté du peuple sud-africain qui est, plus que jamais, déterminé à démanteler le système inhumain de l'apartheid.

L'Union soviétique s'associe pleinement à la juste cause du peuple d'Afrique australe et continuera d'appuyer les actions déterminées et résolues des Nations Unies visant à éliminer de manière définitive et irréversible le système de l'apartheid.

M. AL-AMIN (Iraq) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale revient à l'examen d'une des questions les plus importantes qui engagent l'intérêt de la communauté internationale et qui suscitent sa préoccupation, qui menacent sa sécurité et qui indignent sa conscience : la politique d'apartheid pratiquée par le Gouvernement minoritaire d'Afrique du Sud. Ce gouvernement, qui s'oppose aux principes humains les plus élémentaires, aux droits de l'homme les plus fondamentaux concernant la liberté et le droit à une vie sans contraintes, s'oppose aussi à la marche de l'histoire. C'est une idéologie anachronique qui est en train de rendre son dernier soupir.

Personne n'ignore les souffrances qu'endure la majorité noire en Afrique du Sud du fait des politiques répressives pratiquées par le gouvernement de Pretoria contre les citoyens africains. Ce sont là de vaines tentatives pour arrêter la marche de l'histoire en Afrique, pour contrecarrer les efforts que font les Africains pour obtenir la liberté et la démocratie et se libérer de l'hégémonie de la minorité oppressive au pouvoir, qui n'agit pas seulement et de manière brutale et arbitraire en Afrique du Sud, mais étend et renforce son emprise sur le Territoire de la Namibie et agresse les pays africains voisins.

M. Al-Amin (Iraq)

L'important rapport présenté par le Comité spécial contre l'apartheid qui figure dans le document A/42/22 mérite toute notre attention. Il décrit les souffrances du peuple africain qui résultent des massacres, des arrestations et des actes de liquidation physique commis par le régime d'apartheid, pratiques auxquelles il a recours pour perpétuer son existence. Ces mesures de répression sont de plus en plus vigoureuses et constituent le lot quotidien de la population noire.

De même, les actes d'agression et autres actes militaires s'intensifient contre tous les Etats de première ligne. Ils visent à modifier l'identité africaine et à déstabiliser, affaiblir, les gouvernements nationaux des pays voisins.

Le régime d'apartheid a imposé un embargo sur les mass média étrangers pour masquer sa brutalité.

En fait, les derniers événements qui se sont produits ont révélé la force d'opposition de la population noire au régime d'apartheid. Cela a eu des répercussions importantes dans le monde entier contre cette politique inhumaine qu'est l'apartheid.

Le régime de Pretoria a lancé une violente offensive contre toutes formes d'opposition en juillet 1985 et a imposé l'état d'urgence. Ainsi, Pretoria est devenu un Etat policier dans lequel les forces de police bénéficient d'un énorme pouvoir. Elles commettent des massacres et des arrestations sans inculpation, ni procès. Ce sont des forces de sécurité civiles et des forces de police et de l'armée, mais elles agissent sans merci contre l'opposition patriotique, en vue d'éliminer cette résistance.

Les bantoustans sont créés en vue de renforcer la discrimination entre les Blancs et les Noirs et la répression de la population africaine.

Malgré toutes ces mesures d'oppression et de répression, nous assistons à une révolte générale et à une mobilisation populaire accrue qui traduisent la détermination de la majorité à éliminer le régime d'apartheid et à créer un régime à l'abri de toute discrimination raciale et sur des bases totalement démocratiques.

Les pratiques du régime de Pretoria, loin de se limiter aux frontières de l'Afrique du Sud, s'étendent à toute l'Afrique australe. Les forces de ce régime occupent toujours le Territoire de la Namibie, dont les potentiels et les ressources naturelles sont toujours usurpés. Ce territoire est utilisé comme base pour lancer les actes d'agression contre les pays de première ligne, afin de

M. Al-Amin (Iraq)

poursuivre la stratégie de ce régime minoritaire pour renforcer son emprise sur toute la région et déstabiliser les pays voisins afin de les affaiblir pour qu'ils restent toujours à la merci du régime raciste.

Le régime de Pretoria commet des actes brutaux contre la République populaire d'Angola. Les troupes régulières d'Afrique du Sud interviennent dans le sud de l'Angola. En outre, le régime de Pretoria soutient les mercenaires contre le gouvernement de Maputo. Par ailleurs, le Mozambique, la Zambie et le Botswana sont toujours victimes des actes d'agression militaires, ce qui conduit au déplacement et à la déportation de milliers de citoyens de ces pays. Récemment, des marchandises provenant du Botswana, de la Zambie et du Zimbabwe n'ont pas pu transiter par le territoire sud-africain, en vue d'étrangler l'économie de ces pays.

Le régime de l'Afrique du Sud aurait été incapable de continuer à défier la communauté internationale et à perpétrer ses actes d'agression militaires sans l'assistance qu'il ne cesse de recevoir de certaines puissances en raison des relations politiques, économiques et militaires qui les lient avec le régime de Pretoria. Ces puissances n'ont pas réagi aux appels réitérés visant à rompre toute relation avec ce régime raciste d'agression. Elles avancent toutes sortes d'arguments, mais n'ont en fait comme objectif que leurs intérêts égoïstes. C'est la raison pour laquelle elles coopèrent avec le régime raciste de Pretoria. Il existe donc un lien organique entre le régime de Pretoria et d'autres régimes réactionnaires qui coopèrent publiquement et secrètement dans les domaines militaire et économique et même nucléaire. Je veux parler ici de la coopération qui existe entre Pretoria et Tel-Aviv. Le rapport spécial présenté par le Comité spécial contre l'apartheid (document A/42/22/Add.1) relate des faits indéniables sur cette coopération étroite entre les deux régimes. De même, la presse internationale et les bulletins d'information de la revue sur l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud dont le dernier numéro vient de paraître en novembre 1987, indiquent que le pétrole iranien est échangé contre des armements en provenance de l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire du Lonrho, groupe établi à Londres.

Un fait également bien connu : la Compagnie pétrolière iranienne possède toujours 17,5 % des actions de la raffinerie de Natref dans le port de Durban. Nous lisons au paragraphe 32 du document A/42/45, présenté par le Groupe intergouvernemental que des navires transportent du pétrole iranien vers l'Afrique du Sud.

M. Al-Amin (Iraq)

Je saisis cette occasion pour affirmer que l'Iraq s'est totalement engagé à imposer un embargo total à l'Afrique du Sud et à ne pas coopérer avec le régime sud-africain. Sur la base de cette politique de principe, l'Iraq s'oppose à la politique raciste. Nous affirmons qu'il est urgent de mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il n'existe pas d'autre alternative, si ce n'est d'appliquer le Chapitre VII de la Charte contre le régime de Pretoria et contre tous les autres régimes qui refusent d'accepter la volonté de la communauté internationale en vue d'instaurer un monde meilleur dans lequel prévaudraient la sécurité et la prospérité.

Nous sommes arrivés à cette conclusion indéniable : le régime raciste de Pretoria ne peut pas être réformé, il doit être remplacé par un système démocratique non raciste qui garantisse les droits de tous les citoyens sur un pied d'égalité, à l'abri de toute discrimination fondée sur la couleur, la race, la religion ou la croyance.

M. Al-Amin (Iraq)

En dépit d'une amélioration de l'attitude de certains Etats quant à leur appui apporté au peuple d'Afrique du Sud et à sa lutte concrétisée par les manifestations d'étudiants et le boycottage du régime de Pretoria, la communauté internationale tout entière a la responsabilité de fournir une aide matérielle et morale au peuple militant d'Afrique du Sud, qui joue le rôle principal dans la résistance à la politique d'oppression. Tout le soutien possible devrait être également apporté aux Etats de première ligne, qui s'opposent et résistent avec héroïsme aux attaques racistes, au prix de toutes sortes de sacrifices, certains de triompher un jour du régime raciste fasciste de Pretoria.

M. Govan Mbeki a été libéré de prison avec quatre de ses compatriotes, preuve de l'échec du régime de Pretoria. Les organisations de résistance nationale doivent donc poursuivre leurs efforts. Nelson Mandela doit être libéré, l'état d'urgence doit être levé, le pays doit retrouver une vie normale. Ce sont là des revendications qui ne supportent aucun retard.

Enfin, nous saluons et appuyons le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte héroïque pour une vie digne et honnête, pour que soit établie une société démocratique unifiée, débarrassée du racisme et que soient restaurées la paix et la justice pour tous les citoyens d'Afrique du Sud et de Namibie.

M. VERGARA (Panama) (interprétation de l'espagnol) : La question d'apartheid et le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud font l'objet de discussions à l'Organisation des Nations Unies depuis que cet odieuse situation est apparue et que ses effets se sont répandus comme une traînée de poudre dans le monde entier. L'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont, avec la diligence qu'exigeait la situation, adopté les résolutions appropriées, tout d'abord, le 8 décembre 1970 et, plus récemment, le 10 novembre 1986, se faisant ainsi l'écho de l'indignation de tous les peuples du monde épris de paix et qui luttent résolument pour l'égalité de tous les êtres humains, indépendamment de toutes caractéristiques d'ordre racial, religieux, idéologique, économique ou social, comme le prescrit la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Depuis le 6 novembre 1962, date à laquelle le Comité spécial contre l'apartheid, composé de 18 Etats Membres, a été constitué, il a dû, en maintes occasions, examiner les actes d'agression continuels du régime néo-colonialiste de Pretoria contre le peuple d'Afrique du Sud, victime de sa discrimination, son agression armée, inspirée par la haine raciale, contre les Etats voisins et l'occupation illégale de la Namibie. Depuis le début de l'application des méthodes

M. Verqara (Panama)

racistes odieuses du régime de Pretoria, bien des choses se sont produites et d'innombrables examens, débats et résolutions ont eu point cible l'apartheid.

Le Panama, fidèle à sa politique tiers mondiste, non alignée, anticolonialiste, antiraciste et en faveur d'une politique de détente et de négociation, ne cache pas ses craintes face à cette situation et demande que, sans plus de retard et sans subterfuges, toutes mesures contenues dans les résolutions contre l'apartheid soient mises en pratique et que ces mesures soient réaffirmées explicitement dans les résolutions de cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Mais je voudrais parler ici de quelques sujets spécifiques. Premièrement, le Panama considère très important de ne ménager aucun effort pour que le régime raciste de Pretoria mette fin à la répression et à l'assassinat du peuple sud-africain. Face à cette situation néo-colonialiste fasciste, nous ne pouvons qu'appuyer cette lutte pour la libération du peuple noir d'Afrique du Sud et, forts de l'expérience acquise dans notre propre lutte anticolonialiste, nous tenons à les assurer qu'aussi vrai que le Panama a mis un terme aux desseins coloniaux, l'effondrement total du racisme et de l'apartheid se produira aussi inexorablement. Aucune forme de colonialisme ne peut durer 100 ans; aucun peuple ne le supporterait.

Deuxièmement, nous demandons la libération immédiate et sans condition de ce combattant héroïque pour l'unité des peuples africains, Nelson Mandela, et de ses compagnons de lutte, qui sont en prison depuis 25 ans. Nous demandons que soient abolis la torture et l'assassinat d'hommes, de femmes et d'enfants, conformément aux accords et conventions de Genève.

Troisièmement, nous demandons que soient libérés les héroïques combattants noirs qui font aujourd'hui l'objet de réclusions et de tortures, fait qui a été dénoncé ici-même par des groupes reconnus par l'Organisation des Nations Unies, tels que l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania. Au peuple noir sud-africain qui a donné des preuves irréfutables de son sacrifice, qui a offert ce qu'il a de plus précieux, sa propre vie, le Panama ne peut que rappeler sa devise et son drapeau dans la lutte contre la colonisation : "Toujours debout; jamais à genoux".

Quatrièmement, il faut que Pretoria mette fin immédiatement à la politique de bantoustanisation, avec ses séquelles : les déplacements forcés de population, la misère, la faim et la mort.

M. Verqara (Panama)

Cinquièmement, Pretoria doit cesser immédiatement ses attaques armées contre les pays de première ligne et doit mettre fin à son occupation de la Namibie héroïque. Nous demandons aussi que cessent la politique de démembrement du peuple sud-africain et la création de nations fantômes créées pour diviser l'Afrique du Sud. La seule chose qui puisse découler de cette pratique ignominieuse est le renforcement de la solidarité internationale avec le peuple sud-africain qui revendique son droit inaliénable de choisir la voie et les moyens nécessaires pour éliminer l'apartheid de la face du monde et construire une nation libre et souveraine.

M. Verqara (Panama)

Le Panama, qui fait partie intégrante du groupe des pays non alignés et qui est fidèle à ses principes militants anticolonialistes et contre toute nouvelle forme d'expression du colonialisme, considère qu'il est indispensable d'augmenter l'aide réelle et effective aux mouvements de libération qui luttent contre l'apartheid chaque fois qu'il s'agit de sauvegarder l'intégrité des peuples africains et de repousser l'agression directe contre des peuples voisins en vue de les assujettir à ce même régime d'opprobre.

L'apartheid est une manifestation concrète du racisme qui s'exprime peut-être sous sa forme la plus brutale, mais nous ne devons pas oublier pour autant la situation générale, qualitative, du racisme sous ses expressions multiples et variées. Le Panama, investi de l'autorité morale que lui confère le fait que sa constitution politique reflète fidèlement une absence totale de références à une discrimination raciale demande instamment à toutes les nations du monde de s'associer à la lutte contre le racisme en général et contre l'apartheid en particulier.

Le racisme est la maladie assortie de ses symptômes et de ses manifestations de la haine entre les hommes et l'apartheid n'est qu'une de ses conséquences les plus dangereuses. Mais il est encore temps de l'extirper pour éliminer une fois pour toutes la maladie qu'est le racisme et édifier une société parfaitement saine.

Qu'il me soit permis de terminer en citant un extrait de l'intervention brillante d'un combattant infatigable pour les droits de l'homme et en particulier pour l'élimination du racisme et de l'apartheid, le Rév. Jesse Jackson, qui, dans son intervention du 12 novembre 1987, a déclaré, en sa qualité d'orateur invité à la Commission politique spéciale :

"Pour le tiers monde, y compris l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Asie et l'Afrique, la libération est une histoire de combats qui, en même temps, ont donné l'occasion de nouer de nouveaux liens durables d'amitié dans les domaines économique, politique et social sur la base des principes de respect et de confiance mutuels; même si ces liens se sont noués sur les ruines, la faim et la misère, laissées par la colonisation et, pis encore, dans le cas de l'Afrique du Sud, lorsque viendront s'y ajouter les séquelles de l'apartheid."

La lutte contre l'apartheid est donc une ligne d'action morale et correcte. Il nous faut la suivre parce qu'elle est juste et parce que nous devons gagner cette lutte, et nous la gagnerons.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Je ne pourrais pas évoquer une autre question où les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies seraient plus unis que dans leur condamnation de l'apartheid. Le système d'apartheid est l'exemple le plus flagrant de racisme et de discrimination raciale, et l'Afrique du Sud est le seul Etat dans le monde entier où la discrimination raciale sert de principe organisateur de la société, niant ainsi la valeur sociale fondamentale que nous trouvons dans toutes les cultures, à savoir la dignité de l'homme.

Lorsque le Gouvernement sud-africain refuse à la majorité de la population le droit de vivre de manière digne et de participer de façon juste et équitable à l'édification de l'avenir de son pays, tous ceux d'entre nous qui avons défendu, dans de nombreuses instances, les principes des droits de l'homme et de la démocratie sont plus que préoccupés.

Un système social qui se fonde sur le mépris des valeurs fondamentales et sur la répression de la majorité ne peut, bien entendu, se maintenir qu'en recourant à la force. C'est pourquoi, la répression brutale de la population sud-africaine continue sans répit. Je me bornerai à mentionner les arrestations arbitraires, la torture, la détention sans procès, l'incarcération d'enfants, la mort dans des circonstances mystérieuses et la peine capitale.\* L'état d'urgence semble être devenu permanent, ses prescriptions sont de plus en plus rigoureuses. Selon nous, l'état d'urgence persistant n'est qu'une tentative désespérée de légitimer l'application de toute une gamme de mesures brutales et répressives. Afin de dissimuler les conséquences désastreuses de cette politique, le Gouvernement sud-africain a dû recourir à l'imposition d'un black-out total sur les informations pertinentes concernant la situation qui règne dans le pays.

Le perfectionnement des nombreuses limitations imposées à la liberté de la presse a atteint un tel degré que même les tribunaux sud-africains ont dû les désavouer. Le Gouvernement sud-africain a régi en promulguant immédiatement des règlements foncièrement inchangés. Les autorités sud-africaines ont ainsi clairement montré leur refus de respecter même leurs propres lois.

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Fischer (Autriche)

Mais le défi des règles juridiques est la principale caractéristique de la politique d'apartheid. Depuis des dizaines d'années nous voyons l'Afrique du Sud mépriser obstinément la Charte des Nations Unies et les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'Afrique du Sud méconnaît les multiples résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement sud-africain prétend qu'il poursuit une politique de réforme. Mais comment pouvons-nous faire confiance à la volonté de réforme lorsque la répression persiste? Et l'apartheid peut-il être réformé? Une simple réforme ne toucherait pas à la question centrale, à savoir la discrimination à l'égard de la population majoritaire. Une prétendue réforme telle que l'envisage le Gouvernement sud-africain reviendrait, selon nous, à des changements mineurs de pure forme. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une prétendue réforme qui ne garantirait pas des droits égaux à tous les Sud-Africains, y compris le principe "un homme une voix", mais d'un engagement sans équivoque du Gouvernement sud-africain à renoncer à l'apartheid et à amorcer un dialogue politique sérieux avec les dirigeants authentiques de la population majoritaire.

Il est évident qu'un tel dialogue politique n'aura pas lieu tant que les dirigeants noirs ne seront pas libérés. Puis-je rappeler à ce sujet que Nelson Mandela a passé les 25 dernières années en prison? Il ne fait aucun doute que la libération d'un tel dirigeant favoriserait un esprit de réconciliation. Aussi une communauté internationale unie ne cesse-t-elle de demander aux autorités sud-africaines d'accorder une amnistie inconditionnelle et immédiate à toutes les personnes emprisonnées, détenues, frappées d'une interdiction de séjour ou de déplacement, ou exilées, en raison de leur opposition à l'apartheid.

Il n'est guère étonnant qu'un gouvernement qui recourt à la violence contre sa population utilise également sa force militaire contre des Etats voisins. Ces attaques ainsi que l'instigation d'actes de déstabilisation et des mesures économiques aggravent les problèmes des Etats de première ligne.

M. Fischer (Autriche)

Ces pays, qui n'ont pas faibli dans leur lutte contre l'apartheid et face à l'adversité, doivent pouvoir compter sur l'aide de la communauté internationale. L'Autriche se félicite des projets visant à faire en sorte que les Etats de première ligne soient moins dépendants de l'Afrique du Sud. Par exemple, elle participe activement à la reconstruction du chemin de fer-couloir de Beira.

La communauté internationale doit également redoubler d'efforts pour alléger les souffrances des victimes de l'apartheid. Cette année, l'Autriche a augmenté sa contribution aux programmes des Nations Unies pour l'Afrique australe. En outre, mon pays interviendra à l'avenir en faveur des prisonniers politiques en Afrique du Sud.

Outre l'octroi d'une aide humanitaire, la communauté internationale peut faire davantage pour précipiter l'élimination de l'apartheid. Les événements qui se produisent à l'intérieur de l'Afrique du Sud sont certes le facteur le plus important de la lutte contre l'apartheid. Toutefois, les pressions internationales concertées peuvent jouer un rôle décisif. Conformément aux résolutions 418 (1977), 558 (1984), 566 (1985) et 569 (1985) du Conseil de sécurité, l'Autriche a adopté des mesures nationales, autonomes et concrètes. Aussi, comme par le passé, nous sommes-nous joints aux auteurs du projet de résolution sur l'action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid qui partagent nos vues.

L'Autriche a toujours été d'avis que la seule solution aux problèmes d'Afrique australe dépendait d'une transition pacifique vers une société libre, démocratique et non raciale dans une Afrique du Sud unie qui se fonderait sur le libre exercice du suffrage universel.

Nous sommes malheureusement conscients du fossé qui existe entre cette vision et la triste réalité de l'Afrique du Sud aujourd'hui. En effet, la situation actuelle semble confirmer qu'il y a peu de raisons d'espérer.

Mais c'est précisément à cause de ces sombres perspectives d'avenir que nous devons redoubler d'efforts dans notre recherche et dans notre appui d'une solution politique qui remplacerait l'apartheid par un système fondé sur l'égalité raciale et sur la justice.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Le continent africain fait face à de graves défis que seule une grande volonté permettra de relever. La population d'Afrique du Sud n'a d'autre choix que d'accepter ces difficultés et ces défis. Le plus important est peut-être la situation qui va se détériorant en Afrique australe du fait de la politique agressive et raciste menée par l'Afrique du Sud à l'encontre des peuples de la région.

M. Badawi (Egypte)

L'apartheid est une épouvantable tragédie humaine. C'est un régime illégal fondé sur l'oppression et l'exploitation raciste. Les Nations Unies et la communauté internationale ont proclamé l'apartheid crime contre l'humanité, un crime qui doit être éliminé et dont les coupables doivent être punis.

Un régime fondé sur la discrimination raciale et qui nie à la grande majorité de la population ses droits humains fondamentaux est en complète contradiction avec l'esprit et la lettre des principes de la Charte des Nations Unies auxquels souscrivent tous les Etats Membres.

L'Egypte est fermement opposée à toutes les formes et manifestations de discrimination raciale qui vont à l'encontre des principes de la justice et de l'égalité consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La minorité raciste de Pretoria perpétue la politique d'apartheid qu'elle applique avec violence contre la majorité de la population alors qu'elle viole grossièrement les droits de l'homme et constitue un défi flagrant à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation.

Comme l'expérience l'a montré, cette politique est la principale cause des affrontements sanglants et de l'escalade de la violence en Afrique du Sud. Cette politique appelle nécessairement la majorité opprimée des citoyens à résister. La minorité raciste ne s'est pas contentée de les priver de leurs droits de l'homme fondamentaux, de leur imposer ses règles et ses lois racistes, de leur nier leurs droits politiques et leur droit à une représentation politique. Elle se livre à la pire forme d'oppression, de persécution et de terrorisme contre les populations. Les prisons sud-africaines regorgent de détenus en butte à la torture et aux pires sévices. En Afrique du Sud, la violence a atteint des niveaux sans précédent.

Les lois d'exception et l'état d'urgence illégaux visent à persécuter le mouvement de résistance nationale dans une tentative désespérée de briser cette résistance qui s'entisifie et qui permet à la population de faire front à la politique raciste et à ses manoeuvres trompeuses.

Les souffrances qu'endure la population opprimée d'Afrique du Sud ne font que renforcer sa détermination de se débarrasser de l'oppression et, dans une conscience politique unique, de se rallier derrière leurs organisations représentatives. La communauté internationale ne doit jamais oublier que la lutte contre le racisme en Afrique du Sud ne se limite pas à la majorité africaine. Il y

M. Badawi (Egypte)

a, en Afrique du Sud, des Blancs qui ont une vocation démocratique véritable, qui haïssent la discrimination raciale et ne supportent pas de la voir pratiquer.

Le Séminaire de Dakar, organisé du 9 au 23 juillet 1987 sur l'initiative de l'Institut des études spéciales, a, en coopération avec l'Association de juristes africains, proposé une solution de rechange démocratique en Afrique du Sud. Dans le cadre du Séminaire, il a réuni un certain nombre de ressortissants sud-africains et de membres de l'African National Congress of South Africa (ANC). Cette rencontre marque une étape importante dans l'histoire d'une lutte conjointe contre cette odieuse discrimination raciale.

L'Egypte se félicite de cet événement qui montre que l'on explore toutes les possibilités de rencontre entre la population sud-africaine elle-même afin d'éviter un affrontement susceptible d'avoir des conséquences tragiques. On vise en même temps à mettre en marche un processus permettant d'édifier une société démocratique et non raciale où règne l'égalité. Il pourrait en sortir un gouvernement par la majorité dans une société non fragmentée à l'intérieur de ses frontières et que ses différentes cultures enrichiraient.

M. Badawi (Egypte)

La réunion de Dakar a, pour la toute première fois, frayé la voie à des négociations entre les peuples sud-africains. C'est une position commune qui les unit : le rejet de la politique et de la doctrine de l'apartheid. Les résultats de cette réunion ont donné satisfaction à la communauté internationale, car il s'agit là d'une contribution à un processus historique, grâce auquel le peuple de l'Afrique du Sud entame un chapitre nouveau de son histoire dans son pays et dans le monde. Nous pensons que ce type de réunion, de dialogue et d'entente rapprochera, sur le plan psychologique et pratique, la question de l'Afrique du Sud de la voie d'un règlement, parce que cela exprime la préoccupation qui hante toutes les parties à la suite de la recrudescence de la violence dans la région.

La réunion de Dakar a permis à la communauté internationale de se rendre compte que la source de la violence en Afrique du Sud réside dans l'hégémonie raciste persistante, et que cette politique est inacceptable. La violence est la seule réaction contre le racisme et la discrimination raciale. Cette réunion a également prouvé que l'attitude intransigeante des dirigeants est la seule pierre d'achoppement sur la voie de la restauration de la paix dans le pays. Libérer inconditionnellement et immédiatement tous les dirigeants politiques, et surtout le dirigeant africain, Nelson Mandela, et lever l'interdit qui frappe les organisations politiques, voilà ce qui serait un véritable début de négociation.

Restaurer la paix en Afrique du Sud ne peut se faire sans la participation de la majorité de la population, de ceux qui possèdent la terre car ce sont eux qui doivent façonner l'avenir.

Nous pensons que le Gouvernement de Pretoria doit répondre à l'appel de la sagesse et de la raison et créer un climat propice à un dialogue démocratique véritable avec la majorité opprimée; cela permettrait d'aboutir à une solution pacifique dans l'intérêt de toutes les parties.

L'Egypte, qui a toujours appuyé les mouvements de libération nationale africains qui se fondent sur l'histoire et se tournent vers l'avenir, salue la lutte du peuple de l'Afrique du Sud. L'Egypte réitère sa volonté de fournir toute l'aide matérielle et politique nécessaire pour que cette lutte héroïque soit bientôt victorieuse.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : L'Assemblée générale examine la question de la politique inhumaine d'apartheid depuis de nombreuses années. Beaucoup de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité condamnent vigoureusement le système de l'apartheid en tant que crime contre l'humanité et exigent son élimination immédiate. Malheureusement, ces

M. Nyamdo (Mongolie)

résolutions demeurent, comme par le passé, sans effet, car le régime d'Afrique du Sud persiste à méconnaître la volonté de la communauté internationale.

Aujourd'hui, l'attention de l'Assemblée générale porte de nouveau sur le déchaînement impitoyable de la terreur et de la répression contre la population noire de ce pays et son mouvement de libération nationale. Dans ce pays, les états d'urgence se succèdent et les forces de police exercent des pouvoirs illimités sur la vie des gens. L'emprisonnement sans inculpation a été légalisé. Des milliers de vaillants adversaires de l'apartheid, notamment les dirigeants de diverses organisations, se trouvent derrière des barbelés et des murs de béton. La République populaire de Mongolie condamne résolument les actes de répression et de terreur commis par le régime raciste contre la population sud-africaine. La République populaire de Mongolie appuie les exigences de la communauté internationale qui demande la levée de l'état d'urgence, la cessation du règne de la terreur généralisée et la libération de tous les prisonniers politiques.

Outre qu'elle intensifie ses mesures de répression, l'Afrique du Sud entreprend des réformes appelées à maintenir dans le pays la domination de la minorité blanche sous le couvert de changements radicaux. Les élections blanches qui ont eu lieu en mai dernier ne sont qu'une tentative de plus de Pretoria pour renforcer son pouvoir. Les actes de violence constituent l'arme principale de Pretoria contre la résistance croissante au système de l'apartheid. Toutefois, le régime n'est pas en mesure d'apaiser l'indignation populaire.

Dans cette atmosphère de terreur d'Etat, les autorités sud-africaines ont totalement muselé les mass médias nationaux et étrangers pour empêcher que le monde n'apprenne la vérité sur leurs activités illégales et leurs actes de cruauté. A la recrudescence de la violence de la part du régime raciste, les combattants de la liberté répondent en intensifiant la lutte, à laquelle prennent part maintenant, dans des manifestations massives, des représentants des différentes couches de la société.

La juste lutte du peuple africain jouit du plein appui de la communauté internationale. A cet égard, la délégation mongole souhaite relever la contribution apportée par le Comité spécial contre l'apartheid aux efforts internationaux déployés dans la lutte menée pour éliminer l'apartheid, mobiliser l'opinion publique et promouvoir la solidarité avec la lutte du peuple sud-africain. La Mongolie appuie les recommandations contenues dans le rapport du

M. Nyandoo (Mongolie)

Comité spécial. Un fait particulièrement actuel est la réaffirmation de la légitimité de la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud par tous les moyens, y compris la lutte armée, pour éliminer l'apartheid.

M. Nyamdoo (Monqolie)

La politique scandaleuse d'apartheid et l'agressivité croissante de Pretoria constituent le principal foyer de tension et de danger en Afrique australe. Les actes d'agression, de terrorisme d'Etat et de déstabilisation commis contre des Etats africains indépendants font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales du continent et au-delà. L'Angola et le Mozambique subissent la pression militaire puissante de l'Afrique du Sud. Depuis des années, l'Angola est la victime constante de l'agression. Pour exécuter ses plans expansionnistes dirigés contre les pays d'Afrique australe qui ont accédé à l'indépendance, le régime d'apartheid augmente son potentiel militaire. Grâce à l'appui direct de plusieurs pays occidentaux et d'Israël, l'Afrique du Sud a pu créer une puissante industrie militaire. Les ambitions nucléaires du régime de Pretoria sont particulièrement dangereuses. Le rapport du Comité spécial donne des informations détaillées sur la coopération militaire qui existe entre le pouvoir sud-africain et les principaux pays occidentaux.

La délégation monqole estime que l'alliance des intérêts des impérialistes et des racistes et leur coopération dans différents domaines constituent la cause profonde du blocage qui empêche l'adoption de mesures efficaces contre le régime raciste. Depuis de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres instances internationales, notamment la Conférence universelle de Paris sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste et la Conférence internationale de Vienne pour l'octroi immédiat de l'indépendance à la Namibie, exigent formellement l'adoption de sanctions obligatoires et globales à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Cette année, le Conseil de sécurité des Nations Unies a examiné la situation grave qui s'est instaurée en Afrique australe par suite de la politique d'apartheid menée par le régime d'Afrique du Sud. Hélas, les partisans de l'engagement constructif, cette fois encore, se sont opposés avec acharnement à l'adoption de mesures efficaces contre le régime raciste.

La République populaire de Monqolie se prononce catégoriquement pour l'élimination rapide du système scandaleux de l'apartheid. La position de principe de la Monqolie sur cette question a été exposée en détail dans les interventions de ses représentants dans différentes instances de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales. La République populaire de Monqolie est solidaire de la juste lutte de la population sud-africaine contre l'apartheid pour

M. Nyamdoo (Mongolie)

La liberté et l'indépendance. La délégation de la République populaire de Mongolie appuie sans réserve la demande d'imposition immédiate de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. La délégation de Mongolie estime que la décision de l'Assemblée générale à la présente session contribuera indiscutablement au renforcement de l'isolement international du régime d'apartheid. En conséquence, elle appuie le projet de résolution concernant la question à l'examen.

M. KOWOUVI (Togo) : En dépit des efforts déployés par la communauté internationale, la première Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale n'a pas atteint ses principaux objectifs. Des millions d'êtres humains continuent, de nos jours encore, d'être victimes de diverses formes de racisme, de discrimination raciale et, singulièrement, de l'apartheid.

Dans la partie australe du continent africain, un régime indigne de l'homme et de notre temps s'emploie à soumettre la majorité de la population à l'exploitation systématique, à l'arbitraire de lois raciales vexatoires, à occuper illégalement la Namibie et à mener de façon permanente des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins.

Les informations alarmantes qui nous parviennent d'Afrique du Sud témoignent de la gravité de la situation qui prévaut actuellement dans ce pays et concordent pour indiquer que les événements qui s'y déroulent révèlent les intentions arrêtées du régime raciste blanc. Ces événements confirment une fois encore la détermination du Gouvernement sud-africain à poursuivre l'ignoble et inhumaine politique d'apartheid. Ils rappellent à ceux d'entre nous qui s'efforcent encore d'espérer un quelconque changement dans le comportement du régime raciste sud-africain, qu'il est vain de continuer à se bercer d'illusions. Ils s'inscrivent enfin dans une logique implacable, propre au système même d'apartheid, qui ne peut survivre sans répression.

Depuis l'instauration de l'état d'urgence en Afrique du Sud en juin 1986, la situation de la population noire s'est tragiquement dégradée. De juin 1986 à septembre 1987, plus de 30 000 personnes ont été emprisonnées et systématiquement torturées. Le nombre de ceux qui ont payé de leur vie leur soif de liberté et de dignité reste un défi pour la conscience humaine.

A l'heure actuelle, ce sont les enfants qui ont relayé les syndicalistes, les étudiants et l'Eglise en tant que cible privilégiée de la machine de répression des racistes sud-africains. De juin à septembre 1987 uniquement, plus de 10 000 jeunes de 9 à 17 ans ont été emprisonnés et torturés. Des témoignages recueillis lors de

M. Kowouvi (Togo)

la Conférence anti-apartheid de Harare, à la fin du mois de septembre 1987, révèlent que les détenus sont battus, empêchés de dormir pendant des jours, torturés à l'électricité, puis jetés dans des chambres froides. Selon un rapport de la Commission internationale des juristes, les enfants emprisonnés dans le Siskei - bantoustan - indépendant qu'aucun État ne reconnaît - sont frappés avec des fouets enrobés dans du fil barbelé, puis brûlés avec de l'eau bouillante ou de la matière plastique brûlée.

M. Kowouvi (Togo)

Au total, selon le Comité de soutien aux parents des détenus, 1 400 cas de torture d'enfants ont été établis. Quinze pour cent des torturés ont péri. On estime à plus de 2 000 le nombre d'enfants tués par les racistes sud-africains depuis l'instauration de l'état d'urgence. Ceux qui sont arrivés à sortir des geôles des racistes présentent invariablement des séquelles physiques et morales, des troubles graves du comportement ou des chocs psychotraumatiques irréversibles.

Les déplacements massifs de population sont actuellement pratiqués avec une violence rare, comme en témoigne le sort cruel qui s'est abattu sur les habitants d'Oukassé, de Montsé et de bien d'autres cités.

Mais il est connu que même la puissance de feu la plus terrible ne peut arrêter le combattant de la liberté et de la dignité. Les militants anti-apartheid, malgré les mesures oppressives et répressives barbares prises à leur encontre par les autorités racistes, intensifient la lutte.

Face aux voix qui s'élèvent contre l'apartheid, la volonté de Pretoria d'imposer un black out total sur la situation dans le pays s'est concrétisée, lors de la deuxième vague de lois en vertu de l'état d'urgence, par le muselage de la presse locale et étrangère. Dans une déclaration à l'Agence Reuter, le 11 décembre 1986, le porte-parole de l'Association des correspondants étrangers en Afrique du Sud indiquait :

"Pretoria vient d'imposer le système de censure le plus sévère du monde.

L'action du gouvernement a rendu impossible le moindre reportage correct sur un conflit social de la plus grande signification."

Cette année encore, par une parodie d'élections organisées pour les Blancs exclusivement, ceux-ci ont donné mandat à Botha de renforcer le racisme et d'accentuer la répression. Déjà, la loi sur les zones de résidence séparées va être appliquée dans toute sa rigueur, et on entend déménager les gens de couleur qui ont pu s'infiltrer dans les zones blanches.

Délibérément ou involontairement, les médias ont relégué au deuxième plan les élections blanches en Afrique du Sud alors qu'un grand bruit se faisait autour du procès de Klaus Barbie. Et pourtant, l'holocauste des Juifs et la politique d'apartheid constituent le même crime contre l'humanité, la même infamie, le même refus délibéré et obstiné d'accepter autrui et son droit à la différence. Et pourtant, il s'agit du même complexe de supériorité raciale, du même processus d'exclusion d'une communauté spécifique de l'ensemble d'une nation, du même massacre d'innocents. La politique d'apartheid, c'est l'holocauste des Noirs sud-africains au quotidien. Quand Botha et sa clique seront-ils jugés?

M. Kowouvi (Togo)

Le régime raciste sud-africain prétend assurer le développement séparé des races en Afrique du Sud. Mis à part le fait que cette conception en elle-même suscite l'indignation, la réalité quotidienne montre que les racistes sud-africains ne font rien d'autre que promouvoir la décadence, sous toutes ses formes, de la population noire. Celle-ci est chassée des terres fertiles et déplacée vers des zones arides. Les services sociaux sont inexistantes pour les Noirs. Le taux de chômage au sein de la population noire est le plus fort d'Afrique. L'analphabétisme a atteint 85 %, le droit à l'éducation étant nié aux Noirs. Le taux de mortalité infantile au sein de la population noire est également le plus élevé du continent. Voilà comment Botha assure le développement de la population noire qu'il continue de considérer comme une majorité insignifiante.

Si, en Afrique du Sud, le régime inhumain d'apartheid viole les droits de l'homme du peuple sud-africain, confisque ses libertés fondamentales et bafoue sa dignité, cette même politique a franchi les frontières du pays pour s'identifier à des actes permanents d'agression et de déstabilisation des paisibles Etats voisins.

Ainsi, l'Angola, le Botswana, le Zimbabwe, la Zambie et le Mozambique sont en permanence l'objet d'atteintes graves à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale par l'armée sud-africaine. Les dégâts matériels s'élèvent déjà à plus de 10 milliards de dollars. Cette guerre non déclarée a déjà coûté la vie à plus de 100 000 innocents et contraint plus de 100 000 autres à quitter certaines zones, devenant ainsi des réfugiés.

En Namibie occupée et transformée en un gigantesque camp de concentration avec une armée de plus de 100 000 hommes, le gouvernement raciste, foulant aux pieds les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, viole le droit des Namibiens à l'autodétermination et leur impose ses lois raciales et abjectes. Là aussi, la répression des nationalistes namibiens est particulièrement sauvage. Là aussi, ce sont les visites et les bastonnades nocturnes, les enlèvements, les arrestations arbitraires, les emprisonnements, la torture, les disparitions, la mort.

L'examen de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain donne à chaque fois l'occasion à tous les Etats Membres de notre Organisation d'exprimer leur indignation face à cette pratique inhumaine, de condamner l'occupation illégale de la Namibie et de fustiger les actes d'agression et de déstabilisation perpétrés par Pretoria contre les Etats paisibles de la ligne de front.

M. Kowouvi (Togo)

La communauté internationale refuse et continuera de refuser de s'accommoder d'un système politique érigeant l'avalissement de l'homme et l'oppression sociale en doctrine d'Etat et la violence en instrument de gestion de la société. La campagne anti-apartheid organisée à travers le monde au cours des deux dernières années traduit notre détermination à démanteler l'odieux système d'apartheid, véritable antithèse des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

A toutes les rencontres, que ce soit à Paris, à Vienne, à Londres, à Oslo, à Buenos Aires, à Harare ou à New York, la communauté internationale a estimé que seule l'arme des sanctions économiques globales et obligatoires peut venir à bout des racistes de Pretoria. Les résultats de cette campagne ont été tangibles. Un train de mesures limitées a été adopté contre le régime raciste par la Communauté économique européenne, le Commonwealth, les pays scandinaves et le Congrès américain. Ma délégation, tout en estimant que ces développements constituent un pas important dans la bonne direction, s'interroge sérieusement sur l'impact des sanctions volontaires et sélectives contre les racistes de Pretoria, car la manière dont le Gouvernement sud-africain a répondu aux sanctions jusque-là appliquées contre lui montre que, tant que les sanctions économiques ne seront pas globales et obligatoires, tant que les sanctions contre Pretoria seront limitées, il pourra toujours y faire face grâce aux multiples mécanismes liés à la complexité des relations commerciales internationales.

M. Kowouvi (Togo)

Ma délégation exhorte la communauté internationale à franchir vivement l'étape suivante afin d'amener la minorité raciste d'Afrique du Sud à emboîter le pas à l'Histoire pour faire avancer la cause de la paix, elle-même intimement liée à la cause de la liberté et de la dignité.

Mon pays reste convaincu que seule l'imposition de sanctions économiques, globales, obligatoires et contraignantes, demeure la variante objective à même de provoquer un changement pacifique en Afrique du Sud et de promouvoir l'avènement d'une société démocratique multiraciale dans ce pays. Nous lançons encore une fois un appel à tous les pays épris de paix et de justice afin qu'ils prennent les dispositions constitutionnelles et autres qui s'imposent en vue de mesures punitives globales contre le gouvernement illégitime en place à Pretoria. Ne nous cachons plus derrière notre petit doigt par le biais d'arguments irrecevables du genre "Des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud risquent d'affecter encore plus les Noirs de ce pays, d'intensifier la violence et de déstabiliser toute la région". Les Noirs d'Afrique du Sud et de Namibie se sont déclarés prêts à payer le prix des sanctions, pourvu que cela les libère et leur fasse recouvrer leur dignité bafouée. S'opposer continuellement aux sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, n'est-ce pas, dans une certaine mesure, faire le jeu de Pretoria? Ceux qui, jusqu'ici, ont eu une approche dite prudente vis-à-vis de l'Afrique du Sud, devraient réviser sérieusement leur position. Si nous nous opposons aux sanctions, comment alors osons-nous critiquer ceux qui répondent à la violence par la violence? Le Président de l'African National Congress (ANC), Oliver Tambo, déclarait, le 29 janvier 1987, à un journaliste du New York Times :

"L'apartheid est foncièrement une pratique de la violence. Nous avons choisi de ne pas nous soumettre, mais de lutter les armes à la main. Nous n'avons d'autre alternative que d'intensifier notre résistance armée car, comme le stipule si bien votre Déclaration d'indépendance, face à une tyrannie systématique, il devient un droit et un devoir de prendre les armes." Quand l'iniquité existe en soi, c'est en soi qu'il faut la combattre.

Barbie a massacré hier; Botha extermine aujourd'hui. Cela devrait susciter en nous la même détermination, la même résolution et le même courage à combattre le mal partout où il se trouve. Elaborons donc des politiques cohérentes pour faire sauter le dernier bastion de la honte et de la déchéance humaines qu'est la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

M. JACOBVITS de SZEGED (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Dans la déclaration qu'il a faite au nom des douze Etats membres de la Communauté européenne, et à laquelle ma délégation s'associe pleinement, le représentant du Danemark a réitéré la condamnation sans équivoque, par les Douze, de l'apartheid sous toutes ses formes et exigé son abolition immédiate. La principale raison pour laquelle ma délégation a tenu à présenter au cours de ce débat des observations supplémentaires tient à son souci de faire partager à l'Assemblée certaines de ses idées sur des principes fondamentaux généralement acceptés, qui seraient de nature à faciliter un véritable dialogue national sur l'avenir de l'Afrique du Sud d'après-apartheid. Mais auparavant, je tiens à présenter brièvement la politique de mon gouvernement sur la question de l'apartheid.

L'apartheid, en tant que forme institutionnalisée de ségrégation raciale, est une violation systématique du principe de l'égalité des droits de tous les êtres humains tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration des droits de l'Homme. C'est un système moralement inacceptable qui ne peut être maintenu par le Gouvernement sud-africain qu'au moyen de l'état d'urgence permanent, de la répression et de la violence, de sévères restrictions imposées à la presse, de détentions massives - y compris des enfants - de la torture et de la mort. La grande majorité de la population d'Afrique du Sud souffre maintenant des conséquences dévastatrices de l'apartheid, qui ne se limitent pas à l'Afrique du Sud, comme l'ont souligné des orateurs précédents.

Dans sa déclaration sur l'Afrique australe, la Commission Palme indique que

"l'apartheid est au coeur même de l'agitation politique, économique et sociale qui continue à secouer toute l'Afrique australe."

Elle poursuit plus loin

"Les alternatives sont claires : un processus pacifique de changement ou l'accroissement de la violence. Si le régime sud-africain universellement condamné, qui engendre la peur, la haine et la méfiance, est autorisé à perdurer, une lutte sanglante est inévitable, qui peut s'étendre bien au-delà de la région. Le temps presse pour choisir l'option du changement pacifique." Il importe vraiment de mettre fin à l'apartheid au plus tôt.

La communauté internationale doit user de tout son pouvoir et exercer des pressions pour obtenir, par des moyens pacifiques, le remplacement de l'apartheid par un système démocratique, dans lequel tous les Africains, indépendamment de leur

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

couleur, de leur race ou de leur religion, pourront jouir de leurs droits légitimes et de leurs libertés fondamentales. Pour parvenir à cet objectif, il est nécessaire que s'instaure en Afrique du Sud un dialogue national auquel participeront les représentants authentiques du peuple sud-africain. Une condition préalable à un tel dialogue est la libération de tous les prisonniers politiques, en particulier de Nelson Mandela, et la levée de l'interdiction qui pèse sur l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress (PAC) et sur d'autres organisations politiques. A ce propos, ma délégation espère que la remise en liberté, après 24 années de dur emprisonnement, de M. Govan Mbeki, marquera le début d'un changement radical dans la politique du Gouvernement sud-africain et que ce dernier prendra les mesures audacieuses qui s'imposent et qu'il s'engagera dans un dialogue élargi avec les représentants de tous les secteurs de la population sud-africaine. Ma délégation se félicite des réunions, comme celle qui s'est tenue à Dakar, où des tentatives courageuses ont été faites, avec un succès certain, pour surmonter la méfiance qui s'est installée au cours des années entre les Blancs et les Noirs. Nous apprécions ces efforts et nous sommes prêts à appuyer des activités de suivi, notamment si ces contacts s'étendent à tous les mouvements anti-apartheid d'Afrique du Sud.

La question que nous nous posons est de savoir de quelle manière la communauté internationale peut contribuer le plus efficacement possible à un changement rapide et pacifique en Afrique australe. C'est une question à laquelle de nombreuses délégations répondent de façon différente, même si leur objectif final est le même : l'abolition complète du système abhorré de l'apartheid.

M. Jacobovits de Szeqed (Pays-Bas)

Mon pays a choisi d'aborder cette question en trois aspects.

Tout d'abord, les Pays-Bas encouragent, tant au niveau national que dans le cadre de la Communauté européenne, tout processus de changement pacifique à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Le Code de conduite de la Communauté européenne relatif aux entreprises opérant en Afrique du Sud en est un bon exemple; il joue en effet un rôle utile et important dans l'amélioration des conditions de travail des ouvriers non blancs d'Afrique du Sud. En outre, les Pays-Bas ont augmenté leur aide bilatérale aux organisations et aux groupes qui travaillent de façon pacifique à l'abolition de l'apartheid et consacrent maintenant plus de 5 millions de dollars par an à des projets dans le domaine de l'information et de l'éducation, en coopération étroite avec la Conférence des évêques catholiques sud-africains, le Conseil oecuménique de l'Afrique du Sud et les syndicats sud-africains. En outre, les Pays-Bas participent à un programme de la Communauté européenne pour les victimes de l'apartheid. Toutes ces activités visent à contribuer constructivement au changement endogène en Afrique du Sud.

Une partie importante de l'aide des Pays-Bas à l'Afrique australe est destinée aux pays de la Conférence sur la coordination du développement en Afrique australe (SADCC) et aux Etats de première ligne, et a pour but de permettre à ces Etats de faire face aux fardeaux économiques supplémentaires découlant des séquelles des problèmes de l'Afrique du Sud. Depuis sa création en 1980, la SADCC a reçu plus de 80 millions de dollars, surtout dans le domaine de l'infrastructure; les Etats de première ligne reçoivent de leur côté plus de 225 millions de dollars par année.

Nous ne pouvons toutefois pas nous limiter à ces activités. Etant donné que le Gouvernement sud-africain continue de refuser de prendre les mesures nécessaires pour abolir complètement sa politique d'apartheid, il reste nécessaire d'accroître les pressions exercées sur le Gouvernement sud-africain par le biais des sanctions économiques. J'en arrive maintenant au deuxième aspect de la politique de mon gouvernement. Parallèlement aux mesures susmentionnées, des mesures restrictives ont été adoptées pour convaincre le Gouvernement sud-africain que le maintien de l'apartheid, outre qu'il est moralement inacceptable, coûtera de plus en plus cher sur les plans politique et économique et, en définitive, deviendra intenable.

En 1985 et 1986, le Gouvernement des Pays-Bas a donc pris, dans le cadre de la Communauté européenne toute une série de mesures restrictives qui s'ajoutent à l'embarco obligatoire sur les armes à l'encontre de l'Afrique du Sud demandé dans la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et à l'interdiction d'importer des

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

armes en provenance d'Afrique du Sud, conformément à la résolution 558 (1984). Les Pays-Bas appliquent strictement ces mesures restrictives, qui comprennent également l'interdiction d'importer des krugerrands, du fer et de l'acier, d'exporter du pétrole brut qui est entré dans le territoire douanier des Pays-Bas, d'exporter du matériel et des logiciels informatiques aux organisations policières et paramilitaires sud-africaines, d'exporter des matériaux nucléaires et de procéder à de nouveaux investissements. Par ailleurs, les Pays-Bas n'achètent pas d'uranium à l'Afrique du Sud et nos centrales électriques ont volontairement décidé de ne pas utiliser de charbon sud-africain. Enfin, les banques commerciales néerlandaises ont, depuis 1976, cessé de consentir des prêts au Gouvernement sud-africain et le Gouvernement néerlandais de son côté n'accorde aucun crédit au Gouvernement sud-africain et a cessé d'assurer les crédits à l'exportation pour les transactions avec l'Afrique du Sud.

Ces pressions politiques et économiques de la communauté internationale demeurent indispensables tant que la liberté politique reste le privilège de la minorité dominante, mais - comme mon premier ministre l'a demandé au cours du débat général - notre appel en faveur de la justice et notre haine profonde du système d'apartheid doivent-ils se limiter à la condamnation, aux pressions politiques et aux sanctions? Cela m'amène au troisième aspect de la question.

Ne devrions-nous pas aussi réfléchir à ce qui va se passer après l'apartheid? Comment édifier une société dans laquelle tous les Sud-Africains, quelle que soit leur race, pourraient vivre en paix et en harmonie et bénéficier de l'égalité de droits? Il va sans dire que seuls les Sud-Africains eux-mêmes peuvent et doivent décider de leur avenir et façonner leur nouvel ordre constitutionnel. Ce n'est pas au monde extérieur de leur en donner les plans. Nous pourrions cependant essayer d'encourager et de faciliter un dialogue national entre Sud-Africains. La formulation de principes généralement acceptés pourrait être utile dans ce processus.

Ce qui est en jeu dans ces négociations, ce n'est pas seulement l'élimination de l'apartheid mais aussi son remplacement par un ordre constitutionnel qui renfermerait les principes fondamentaux de la liberté et d'une démocratie pluraliste et qui tiendrait compte de la diversité du peuple sud-africain. Les aspirations politiques légitimes de la majorité devraient être satisfaites, mais ne faut-il pas aussi réfléchir aux mesures à prendre pour veiller à ce que tout Sud-Africain puisse attendre l'avenir avec confiance, assuré qu'il aura son mot à

M. Jacobovits de Szeged (Pays-Bas)

dire dans les décisions qui le toucheront? Je peux rappeler ici que le Groupe des personnes éminentes du Commonwealth a mentionné au paragraphe 56 de son rapport la nécessité d'offrir des "garanties appropriées et de sauvegardes aux minorités et d'aborder avec sincérité le partage du pouvoir.

Plusieurs principes semblent fondamentaux pour trouver une solution juste et durable comme, par exemple, le suffrage universel, une Afrique du Sud géographiquement unie, un système politique démocratique et pluraliste avec une participation adéquate des minorités, le respect des droits de l'homme, la protection des minorités et le règne du droit, qui serait assuré par un pouvoir judiciaire indépendant. De tels principes sont étroitement interdépendants et se renforcent réciproquement.

Avec cette politique à trois volets - premièrement, encourager le changement pacifique en Afrique du Sud, apporter de l'aide aux victimes de l'apartheid et aux pays voisins de l'Afrique du Sud; deuxièmement, accroître les pressions sur le Gouvernement sud-africain pour qu'il modifie sa politique et pour qu'il abolisse l'apartheid; et, enfin, se tourner vers l'avenir, vers une Afrique du Sud libérée de l'apartheid - nous désirons contribuer efficacement à ce débat dans le ferme espoir et la profonde conviction que l'apartheid sera bientôt aboli et que tous les Sud-Africains, quelles que soient leur race, leur couleur ou leur religion, seront en mesure de jouir de tous les droits légitimes et des libertés fondamentales et démocratiques qui leur ont été refusés pendant si longtemps.

M. ROSHAN-RAWAAN (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée générale est une fois de plus saisie de la question intitulée "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain". Cette question est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis leur création. Elle a été constamment discutée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité qui, au fil des années, ont adopté des résolutions où ils expriment la profonde indignation que cause à la communauté internationale la nature odieuse de l'apartheid et demandent son démantèlement total et son remplacement par un système libre, démocratique et non raciste.

Malgré tout, la politique inhumaine d'apartheid continue honteusement d'exister, se présentant à l'humanité comme l'exemple même de l'acquiescement au mal. Ce n'est pas tout. En dépit de la condamnation par l'humanité tout entière, le régime de Pretoria en Afrique du Sud a fait plus que simplement survivre. En tout cas, il est devenu plus généralisé. Il a ajouté la brutalité à sa nature

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

d'ores et déjà sinistre et a laissé transparaître plus manifestement sa nature inhumaine et diabolique. L'aveuglement et l'indifférence de l'apartheid face à une humanité fondamentale sont devenus absolus, ne laissant pas la moindre possibilité à la dignité et aux valeurs humaines de s'affirmer, ne serait-ce que sous une forme primitive et rudimentaire.

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

Pendant l'année qui a suivi la quarante et unième session de l'Assemblée générale, le régime de Pretoria a continué à braver non seulement les injonctions de cette assemblée de nations mais également les appels de la conscience humaine elle-même. Sa répression contre la majorité noire et non blanche de la population sud-africaine s'est poursuivie avec une telle cruauté qu'elle a battu son propre record infâme. En vertu des lois draconiennes de l'état d'urgence, la police et l'armée sud-africaines, tristement célèbres pour leur mépris total des droits de l'homme et de la dignité humaine, ont pratiquement tous pouvoirs non seulement sur la liberté de la majorité noire et non blanche de la population mais leur vie même, assassinant aveuglément et brutalement les gens en toute impunité et sans aucune restriction légale. La vague de répression et d'assassinats n'a épargné personne, pas même les femmes et les enfants, là où, non seulement la police et l'armée, mais également des groupes de miliciens, se sont abattus sur les townships noirs comme des anges de la mort.

La politique de bantoustanisation se poursuit également sans relâche. Cette politique vise à confiner la majorité de la population noire du pays dans un territoire représentant moins de 30 % de la superficie totale du pays, consistant essentiellement de terres stériles et incultes, ce qui la rend à tout jamais économiquement tributaire de la minorité blanche. Cette politique vise également à priver la majorité noire du droit de citoyenneté dans son propre pays. Le déplacement forcé et cruel de centaines de milliers de personnes est l'un des résultats tragiques de cette politique.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous pensons de l'occupation illégale de la Namibie par le régime de Pretoria. Il convient néanmoins de souligner ici que la tragédie de la Namibie n'est pas seulement une question coloniale classique étant donné que Pretoria a étendu son odieuse politique d'apartheid à la Namibie également. Ainsi, en Namibie, le caractère intrinsèquement répressif du colonialisme est assorti du caractère inhumain et cruel de l'apartheid. La politique de bantoustanisation est également appliquée à la Namibie, où la meilleure partie du Territoire est réservée à l'occupant blanc.

Le régime de Pretoria représente aussi une grave menace pour la paix et la sécurité de l'Afrique australe. Ses actes de déstabilisation et d'agression flagrante contre les Etats de première ligne, notamment contre l'Angola, doivent être condamnés de la manière la plus énergique.

M. Roshan-Rawaan (Afghanistan)

Oui, l'apartheid continue d'exister, horrible, inhumain. Pretoria accentue sa répression cruelle et la tragédie de l'Afrique du Sud a pris de nouvelles dimensions. Si cette triste situation persiste, c'est parce que seul un système d'exploitation comme celui de l'apartheid peut permettre la réalisation de profits aussi énormes, ce qui incite les sociétés multinationales à coopérer avec Pretoria et à devenir ainsi les complices de ses crimes contre l'humanité; c'est aussi parce que certains pays impérialistes, notamment les Etats-Unis, ont trouvé le moyen de conserver leurs liens avec Pretoria; enfin, c'est parce que le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à appliquer, conformément à la Charte des Nations Unies, des sanctions globales obligatoires contre le régime d'apartheid d'Afrique du Sud. En outre, les lacunes que comportent les résolutions de l'Organisation sont si larges qu'elles ont permis au système de survivre jusqu'ici.

Mais ce système ne peut survivre indéfiniment. Il ne peut survivre pour la simple raison que, tôt ou tard, il s'enlisera dans le borbier des crimes et des péchés qu'il commet en Afrique du Sud. Et, chose plus importante encore, il ne survivra pas parce que les fils et filles - et jusqu'aux enfants - de l'Afrique du Sud se dressent pour défendre ce qui leur appartient de droit : leurs droits de l'homme et leur dignité.

Plus Pretoria recourt à la répression, plus le peuple de l'Afrique du Sud, sous la direction de l'African National Congress, est inébranlablement résolu à démanteler l'apartheid. Il lui faut démanteler l'apartheid parce que, en dépit des arguments avancés par ses apologistes, l'apartheid ne peut être ni réformé ni corrigé. Confronté à son caractère totalement inhumain, le peuple sud-africain a lancé son mouvement de libération nationale, dont la noble cause lui donnera la force de supprimer ce phénomène infâme de la surface de la terre. Nous rendons hommage à la détermination de ce peuple et à son courage et nous déclarons pleinement solidaires de sa noble cause, que nous appuyons.

Toutefois, nous ne devons jamais oublier que, dans sa lutte héroïque, le peuple sud-africain doit payer un lourd tribut de vies humaines, de larmes et d'affliction. Nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à cette tragédie. Pour cela, nous devons défendre nos principes moraux et ne jamais laisser faiblir l'indignation suprême que nous inspirera toujours l'apartheid. Cela nous permettra d'adopter et de mettre en oeuvre des mesures réellement susceptibles de contribuer concrètement au démantèlement de cet odieux phénomène, l'apartheid.

M. KORHONEN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La situation en Afrique du Sud n'a connu aucune amélioration depuis que nous en avons discuté à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Le conflit entre le Gouvernement de l'Afrique du Sud et la majorité du peuple sud-africain continue, entraînant d'énormes souffrances pour ce peuple. Le gouvernement minoritaire n'a cependant pas réussi à asservir la majorité opprimée sous son régime d'apartheid. La preuve en est que l'état d'urgence est toujours en vigueur dans toute l'Afrique du Sud. Ce n'est pas par la répression que les problèmes de la société sud-africaine seront efficacement réglés. Seules l'abolition de l'apartheid et la reconnaissance des droits civils et politiques de tous les Sud-Africains peuvent fournir les bases d'une évolution pacifique et démocratique de la société sud-africaine.

L'évolution actuelle de la situation laisse entrevoir certains éléments positifs. Nous avons pris note de certains signes de l'intérêt que divers groupes de la population sud-africaine semblent manifester à l'égard de l'amorce d'un dialogue sur les nombreux problèmes du pays. A cet égard, je songe notamment à la réunion entre certains membres de la communauté afrikaner et de l'African National Congress qui a eu lieu l'été dernier à Dakar. Il conviendrait cependant de porter le dialogue à un niveau politique plus élevé, de manière à y faire participer le Gouvernement sud-africain et différents groupes nationaux.

Le Gouvernement sud-africain a récemment remis en liberté l'un des dirigeants du parti interdit de l'African National Congress, M. Govan A. Mbeki, après 23 années d'emprisonnement. Mon gouvernement se félicite de cette mesure et espère qu'elle sera suivie de la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques. Cela contribuerait à ouvrir la voie à des négociations entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress.

La Finlande, en étroite coopération avec les autres pays nordiques, participe à l'action entreprise à l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination du système raciste d'Afrique du Sud et le transfert du pouvoir national à un gouvernement librement élu. Nous sommes convaincus que le meilleur moyen de faire pression sur le Gouvernement sud-africain est d'adopter des mesures concertées et unanimement acceptées par la communauté internationale.

Le Gouvernement finlandais est fermement convaincu que l'imposition de sanctions obligatoires par le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de

M. Korhonen (Finlande)

la Charte, constitue l'instrument le plus efficace d'un changement pacifique en Afrique du Sud. Seule l'abolition de l'apartheid, alliée à la reconnaissance des droits civils et politiques de tous les Sud-Africains, peut permettre d'amorcer une évolution pacifique et démocratique de la société sud-africaine.

M. Korhonen (Finlande)

En attendant que des sanctions obligatoires soient décrétées, la Finlande et les autres pays nordiques se sont engagés à intensifier leur action en vue de déterminer dès que possible les mesures efficaces que le Conseil de sécurité pourrait prendre. La Finlande a instamment prié les membres permanents du Conseil de sécurité qui, par le biais de la menace ou de l'exercice de leur veto se sont opposés à l'imposition de sanctions, de réexaminer soigneusement leur position.

Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur une action internationale concertée pour l'élimination de l'apartheid constituent une base solide et pratique d'une action internationale commune contre l'apartheid. Elles devraient être mises en oeuvre par tous les pays et en particulier par les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud.

Les pays nordiques ont appliqué toutes les recommandations des Nations Unies précitées et sont même allés au-delà. Cette année, les pays nordiques ont adopté des lois qui interdisent toutes relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Tout commerce entre la Finlande et l'Afrique du Sud est arrêté.

D'autres mesures prises par le Gouvernement finlandais concernent l'accroissement des restrictions relatives à l'octroi de visas à des ressortissants sud-africains, l'imposition de limites plus sévères aux relations sportives et culturelles, l'interdiction des projets relatifs à la technique nucléaire, l'augmentation de l'aide humanitaire destinée aux réfugiés sud-africains, aux mouvements de libération et aux victimes de l'oppression raciale, et de l'assistance aux pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC). Le Gouvernement finlandais a sensiblement élargi sa coopération avec les pays membres de la Conférence pour renforcer la position économique des pays de la région et les rendre moins tributaires de l'Afrique du Sud. Les Etats membres de la Conférence bénéficient du tiers de l'aide bilatérale au développement accordée par la Finlande.

La communauté internationale a la responsabilité toute particulière d'accroître son appui moral et matériel aux victimes de l'apartheid. L'un des éléments moteurs de la coopération élargie avec les Etats voisins et les pays de première ligne dans le cadre de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe, est d'augmenter leur vigueur économique et de réduire leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud. Si l'Afrique du Sud se livrait à des représailles contre les pays voisins, ce serait la responsabilité d'ensemble de la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour en atténuer les

M. Korhonen (Finlande)

effets. L'argument selon lequel ces sanctions pourraient causer des souffrances pour les Noirs en Afrique du Sud et en Namibie et pour les Etats de première ligne ne doit pas servir de prétexte à l'inaction.

La Finlande appuie pleinement les Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique australe et avec d'autres pays nordiques, en constitue le principal contribuant. En outre, nous accordons une assistance humanitaire considérable directement aux mouvements de libération : l'African National Congress of South Africa (ANC) et la South West Africa People's Organization (SWAPO).

M. McLEAN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée depuis la mort prématurée du Président du Niger, je souhaite rendre hommage à la mémoire du regretté général Kountché. Je voudrais présenter les sincères condoléances du Gouvernement canadien et de son peuple au Gouvernement et au peuple du Niger.

C'est le quatrième jour consécutif dans le cadre de cette session, que nous nous penchons sur la question de l'apartheid. Il y a un an déjà, j'abordais ce sujet devant vous, et en fait, la plupart d'entre nous traitent de ce problème depuis des dizaines d'années. Pourquoi alors en discuter encore, demanderont peut-être certains? N'y a-t-il pas d'autres tâches plus urgentes auxquelles nous pourrions employer de façon plus efficace nos talents et nos ressources? Permettez-moi, Monsieur le Président, d'expliquer pourquoi nous revenons sans cesse sur cette question, et devons répéter toujours le même discours.

C'est qu'il commence à faire son effet. La question de l'apartheid est fondamentalement un problème d'inhumanité et de racisme, à peine camouflés. C'est un racisme déshumanisant. Un racisme qui déstabilise. Un racisme qui attire sur soi la colère justifiée de cette assemblée et de l'opinion internationale.

La Conférence de Harare a décrit en ces termes les conséquences de l'apartheid pour la ressource la plus précieuse de l'Afrique du Sud - les enfants :

"La dure réalité de l'apartheid fait que les enfants noirs vivent marqués par la peur, les privations et l'exploitation dues à l'application de lois et à des pratiques qui ont pour résultat la faim, la malnutrition, un taux de mortalité infantile élevé, des maladies chroniques et l'analphabétisme. L'apartheid a fait des enfants noirs des réfugiés dans leur propre pays, privés du droit de circuler, susceptibles d'être expulsés, privés de la sécurité d'un foyer et de toute vie familiale."

Cette question doit demeurer d'actualité pour l'Assemblée générale, comme elle l'est demeurée pour le Conseil de sécurité. Le Canada a oeuvré avec d'autres pays

M. McLean (Canada)

de la Francophonie et du Commonwealth pour s'assurer que la pression soit maintenue sur l'Afrique du Sud. Nous n'abandonnerons pas la lutte.

Cette question a toutefois une signification particulière pour ceux qui se trouvent ici. Dans son rapport annuel, le Secrétaire général nous avertit avec raison que la politique et les pratiques de l'apartheid provoqueront une immense tragédie, à moins qu'on n'intervienne à temps pour la prévenir. C'est pourquoi nous montons tous à cette tribune. Nous le faisons pour envoyer un message clair à l'Afrique du Sud. Nous le faisons pour répondre à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une action concertée de la communauté internationale pour faire disparaître l'apartheid. Nous le faisons par solidarité avec ceux qui souffrent à cause de l'apartheid.

Le Canada a eu l'honneur d'être l'hôte de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth tenue à Vancouver le mois dernier, et une fois de plus, la situation en Afrique australe a été l'un des principaux points à l'ordre du jour. Permettez-moi de dire quelques mots sur cette réunion. Passant en revue les événements survenus dans cette région depuis leur dernière réunion à Nassau en 1985, les chefs de gouvernement ont constaté avec tristesse et colère que la crise provoquée par l'apartheid dans cette région s'était aggravée. Ils ont reconnu que des sacrifices intolérables continuaient d'être imposés aux voisins de l'Afrique du Sud pour une cause qui concerne tous les pays et tous les peuples, et non pas seulement les Sud-Africains. Les leaders du Commonwealth ont encore une fois exhorté le Gouvernement sud-africain à accepter le concept de négociation mis en avant par le Groupe de personnalités éminentes, et que l'Afrique du Sud a brutalement rejeté en mai 1986, lorsqu'elle a attaqué le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe.

M. McLean (Canada)

Le programme d'action que nous avons élaboré à Vancouver concernant l'apartheid et la situation critique des voisins de l'Afrique du Sud, diffusé officiellement aux Nations Unies dans le document A/42/677, porte sur quatre points principaux : premièrement, les sanctions, deuxièmement, l'aide aux Etats de la ligne de front; troisièmement, les moyens de soutenir les victimes et les adversaires de l'apartheid en Afrique du Sud même; quatrièmement, la façon dont nous pourrions encourager le dialogue dans ce pays.

Le Canada a convenu avec d'autres membres du Commonwealth que les sanctions économiques et autres avaient eu un impact notable sur l'Afrique du Sud et que la communauté internationale devrait continuer de réagir à l'apartheid par des mesures encore plus nombreuses et plus strictes. Les pays du Commonwealth se sont également engagés à obtenir une application davantage concertée d'un programme de sanctions globales, comprenant les mesures déjà adoptées par la plupart du Commonwealth et nombre d'autre pays.

Les leaders du Commonwealth ont reconnu la nécessité urgente de renforcer la capacité des pays de la région de résister à la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud. Contrecarrant leurs efforts de développement, cette politique a pour effet de perpétuer leur dépendance à l'égard de ce pays. Permettez-moi à ce propos de citer un passage de la déclaration des chefs du Commonwealth :

"Dans une situation où une campagne systématique est menée pour saper l'économie des pays intéressés, le Commonwealth devrait adopter une conception plus large des besoins de la région et encourager l'ensemble de la communauté internationale à adopter cette même conception; une assistance est requise à la fois pour faire progresser le désengagement vis-à-vis de l'économie sud-africaine et pour assurer la sécurité des Etats de première ligne contre l'agression sud-africaine." (A/42/677, p. 7)

Pour atteindre cet objectif, les leaders du Commonwealth sont convenus de lancer un programme d'aide amélioré, conforme aux objectifs de la SADCC, une attention particulière devant être accordée à la remise en état et à la protection de la ligne de chemin de fer de Limpopo et au port de Maputo au Mozambique.

Tous les membres du Commonwealth ont convenu qu'il faudrait accroître de diverses façons l'aide accordée aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud. Ils ont ainsi reconnu l'importance d'une aide humanitaire et juridique pour les prisonniers politiques et leur famille. Ils ont également convenu de fournir une aide au développement économique et social dans des domaines comme celui de

M. McLean (Canada)

l'éducation. De même, ils ont reconnu que le Commonwealth devrait saisir toutes les occasions qui se présentent pour encourager un véritable dialogue national. Grâce à des programmes d'information, le Commonwealth s'efforcera également de faire pièce à la propagande sud-africaine et de contrer la censure imposée cette année à la presse.

Tel qu'indiqué dans la déclaration, un Comité des ministres des affaires étrangères a été créé dans le but de poursuivre ces objectifs. Composé des Ministres des affaires étrangères de l'Australie, de l'Inde, du Guyana, du Nigéria, de la Tanzanie, de la Zambie, du Zimbabwe et du Canada, le Comité se réunira périodiquement jusqu'à la prochaine réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Kuala Lumpur, en 1989. Le secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, en a accepté la présidence. Hier, il a annoncé à la chambre des communes que le Comité tiendra sa première réunion au début de février à Lusaka.

Le Comité étudiera les moyens d'étendre et d'intensifier le programme de mesures économiques déjà en place. Il prévoit notamment d'examiner les moyens utilisés pour contourner les sanctions, les répercussions de ces sanctions et les relations financières de l'Afrique du Sud. Il aura également pour priorité d'encourager et d'aider les opposants à l'apartheid en Afrique du Sud même et de contrer les effets de la censure et de la propagande. Enfin, il s'efforcera de trouver des moyens efficaces d'aider les Etats de la ligne de front à s'affranchir de l'Afrique du Sud pour ce qui est de leur développement et à contrer la politique de déstabilisation menée par ce pays.

Le Canada estime que toute la communauté internationale doit continuer de démontrer clairement à l'Afrique du Sud que le régime de l'apartheid est tout simplement intolérable. Bien que le Président Botha en soit venu à qualifier l'apartheid de "démodé", les réformes n'ont malheureusement pas encore touché la structure fondamentale de ce régime. Il reste que pour la population de l'Afrique du Sud, c'est la race qui détermine le lieu où l'on peut vivre et travailler, et qui limite les perspectives économiques et sociales. La majorité de la population est privée de droits politiques.

L'Afrique du Sud ne peut prétendre à des relations normales avec le reste du monde si elle ne procède pas à des changements fondamentaux. Nous savons que la plupart des pays représentés ici ont pris des mesures pour marquer leur opposition à l'apartheid. Pour sa part, mon pays a pleinement appliqué les mesures convenues

M. McLean (Canada)

par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui ont été réaffirmées le mois dernier à Vancouver.

De toute évidence, les effets de la pression internationale commencent à se faire sentir. Les sanctions économiques ne font pas qu'augmenter le coût du maintien de l'apartheid. Il est clair que le milieu des affaires sud-africain prend les sanctions économiques au sérieux et incite le Gouvernement à procéder à des changements substantiels dans l'espoir que la pression économique internationale se relâchera. Les sanctions internationales témoignent de l'aversion qu'inspire l'apartheid aux gens du monde entier. Leurs effets sont surtout d'ordre psychologique et politique. Elles montrent aux opposants à l'apartheid qu'ils ne sont pas seuls, que le monde entier appuie leur cause et qu'il y a donc lieu d'espérer. Elles rappellent à ceux qui essaient de perpétuer l'apartheid que les principes des droits et libertés qui fondent la conduite civilisée ne peuvent en aucune circonstance justifier la politique d'apartheid de Pretoria.

De plus, le Gouvernement de l'Afrique du Sud commence manifestement à sentir les effets des pressions exercées à l'intérieur et de l'extérieur. De plus en plus de Blancs acceptent que les changements sont inévitables et sont prêts à prendre des initiatives susceptibles d'amener le dialogue. Organisée par l'Institut pour une alternative démocratique en Afrique du Sud, la rencontre de Dakar en témoigne, comme vient de le souligner mon collègue finlandais. La communauté internationale doit contribuer à la poursuite de ce processus.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud doit reconnaître avant qu'il ne soit trop tard le caractère inévitable du changement. Il doit négocier avec les leaders authentiques du peuple et non avec la poignée d'interlocuteurs qu'il tolère. Récemment, le Gouvernement a libéré le leader de l'ANC Govan Mbeki, geste dont se réjouit le Canada. Mais il ne doit pas s'arrêter là. M. Mbeki pourra-t-il voyager et prendre la parole ici, aux Nations Unies, et dans le monde entier? Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques seront-ils également relâchés? A quand la libération des enfants encore détenus dans des prisons sud-africaines?

Des négociations ne peuvent avoir lieu alors que des leaders sont encore en prison ou que des milliers de Sud-Africains sont encore détenus pour leur opposition à l'apartheid. L'autorité traditionnelle et morale des chefs qui aujourd'hui croupissent dans les geôles de ce pays est trop précieuse pour être gaspillée si l'on veut éviter un bain de sang.

M. McLean (Canada)

Encore une fois la semaine dernière, nous avons eu des preuves flagrantes de l'action implacable que mène l'Afrique du Sud pour déstabiliser la région. Le Canada a condamné à maintes reprises les incursions de l'Afrique du Sud dans les pays voisins. Nous avons en effet appris que le Président de l'Afrique du Sud lui-même avait rendu visite à ses troupes au sud de l'Angola - nouvel exemple de l'impudence avec laquelle ce pays viole l'intégrité territoriale de ses voisins. L'Afrique du Sud présente son action comme une défense du monde démocratique contre la domination communiste. C'est une absurdité. Nous savons tous que le grand problème de l'Afrique australe est l'apartheid, que les valeurs démocratiques ne pourront jamais justifier.

Les attaques en Angola ont été lancées à partir de la Namibie illégalement occupée et dont le peuple, à l'instar de la majorité des Sud-Africains, a été dépouillé par Pretoria de ses droits humains et politiques fondamentaux. Nous condamnons la répression du peuple namibien par les forces d'occupation de l'Afrique du Sud. Ce pays étale son mépris des exigences de la communauté internationale de diverses façons : tactiques de tergiversations, occupation militaire de la Namibie et utilisation de cette dernière comme base de raids contre ses voisins, création d'un soi-disant gouvernement provisoire destiné à contrecarrer la volonté du peuple namibien.

En février dernier, à l'inspiration de "Partnership Africa Canada", coalition non gouvernementale canadienne, j'ai dirigé une délégation au Mozambique. Nous avons voyagé dans ce pays à titre de représentants du gouvernement, d'églises, d'organisations non gouvernementales, d'établissements d'enseignement et de la presse. Nous avons vu de nos propres yeux les tragiques ravages causés par les activités de déstabilisation menées contre cet Etat de la ligne de front. Nous avons vu les populations massacrées, les ponts démolis, les réservoirs de pétrole crevés et les lignes électriques coupées; nous avons vu les cliniques détruites par le RENAMO. Et comble de désastre, le Mozambique a été durement frappé par la sécheresse qui a sévi dans la plus grande partie de l'Afrique sud-orientale. Ensuite, la famine provoquée par la guerre a décimé 250 000 personnes. Les Nations Unies estiment qu'en ce moment-même, 3,5 à 4 millions de personnes sont dangereusement sous-alimentées.

Mon séjour de trois jours dans le port de Beira m'a rappelé l'important lien portuaire et ferroviaire que cette ville constitue avec les enclaves du Zimbabwe et de la Zambie. Mais je n'oublierai jamais la vision de ces 500 000 personnes venues

M. McLean (Canada)

s'entasser dans une ville de béton conçue pour 150 000 habitants, afin de se mettre à l'abri des attaques du RENAMO. J'ai vécu sans électricité, sans nourriture, sans eau et sans sanitaire sous une chaleur de 100 degrés. Je suis allé au marché en quête de nourriture, puis à l'hôpital où il n'y avait même plus les médicaments de base nécessaires pour soigner les malades et les blessés. J'ai ressenti la colère et la frustration de savoir qu'il y avait de la nourriture dans la ville voisine de Dondo, mais qu'il était impossible de la transporter. Le terme de "déstabilisation" prenait un sens tout personnel.

La réalité surgissait derrière les statistiques. Un appel conjoint a été lancé par 15 institutions nationales canadiennes. Le Gouvernement canadien a accordé une aide généreuse afin de soulager les souffrances de Mozambicains. Tout dernièrement à Vancouver, il s'est joint à ses partenaires du Commonwealth pour mettre sur pied un fonds spécial d'aide technique en faveur de leur pays.

Le cas du Mozambique n'est pas unique. Tous les pays de la région ont des économies en développement fragiles. Ils dépendent tous de l'Afrique du Sud. La destruction et la déstabilisation dont ils sont victimes les empêchent d'arriver à une économie viable. Les inquiétudes du Canada à propos de cette région ont été soulignées par la visite que le Premier Ministre Mulroney a effectuée plus tôt cette année dans les Etats de la ligne de front.

Personne ne sera vraiment libre en Afrique australe tant que l'apartheid n'aura pas été aboli. Toutes les nations ont un rôle à jouer. Comme l'a déclaré M. Clark :

"Tant le Gouvernement de l'Afrique du Sud que les adversaires de l'apartheid devraient savoir que le Canada entend continuer de mobiliser ses ressources et d'user de son influence afin de maintenir des pressions constantes et son rôle de leader dans la lutte contre l'apartheid et la violence qui en découle."

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui souhaite présenter le projet de résolution A/42/L.36, intitulé "Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud."

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/42/L.36 relatif au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, qui a cette année comme auteurs 44 Etats Membres de l'Organisation.

Le Fonds d'affectation spéciale a été constitué il y a plus de 20 ans pour fournir une assistance humanitaire et juridique aux personnes persécutées en raison

M. Ferm (Suède)

de leur opposition à l'apartheid. Au cours des années, le rôle du Fonds est devenu de plus en plus important. Le Fonds d'affectation spéciale apporte la preuve concrète que l'Organisation des Nations Unies et ses Membres appuient la lutte contre l'apartheid non seulement en paroles mais aussi par des actes.

Depuis 1965, ce fonds a contribué à plus de 30 millions de dollars au total, distribués à plusieurs milliers de personnes persécutées, en vertu de la législation répressive et discriminatoire de l'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie.

Le débat cette semaine à l'Assemblée générale a montré clairement que nous nous préoccupons tous gravement de la répression sans précédent en Afrique du Sud et en Namibie contre des milliers de personnes opposées au régime d'apartheid, y compris les dirigeants d'organisations de masse politiques et démocratiques, les syndicalistes, les chefs de communauté et d'églises, et les étudiants. Le rapport du Secrétaire général sur le Fonds nous apporte de nombreuses informations sur l'étendue et sur la profondeur de la répression.

M. Ferm (Suède)

En dépit des restrictions très strictes imposées aux tribunaux, les juristes ont pu fournir des secours importants aux détenus politiques en Namibie et en Afrique du Sud. Dans des centaines de cas, cette année, des détenus ont été libérés, des peines ont été réduites, des familles ont pu voir les détenus, grâce à l'aide juridique accordée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. L'appui que le Fonds apporte aux mesures civiles destinées à remettre en question les lois de l'apartheid et l'aide humanitaire fournie dans ces cas particuliers ont été, j'en suis certain, d'une importance cruciale. Ces mesures sont vitales pour la défense des droits de l'homme fondamentaux. Elles servent également la cause de l'abolition de l'apartheid et de l'instauration d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Le Fonds d'affectation spéciale a reçu, au cours de ces derniers mois, plusieurs rapports faisant état d'un besoin extrême de crédits supplémentaires. Les institutions qui participent à ces travaux ne peuvent pas faire face au coût croissant que représentent les demandes d'aide dont le nombre s'accroît considérablement.

C'est pourquoi nous lançons dans la résolution un appel énergique à la générosité pour que des contributions plus importantes soient versées au Fonds d'affectation spéciale et aux institutions bénévoles. Nous exprimons notre reconnaissance aux gouvernements et aux organisations qui ont contribué à cette fin. En qualité de président du Comité des gestionnaires, j'apprécie le fait qu'un grand nombre de gouvernements contribuent au Fonds et je lance un appel à ceux qui n'ont pas versé leur contribution pour qu'ils le fassent. Je ne peux pas m'empêcher de rappeler que quatre gouvernements contribuent pour plus de 75 % au budget du Fonds. J'espère sincèrement que les pays industrialisés concernés seront en mesure de contribuer ou d'augmenter leurs contributions au Fonds. Nous espérons que les nombreuses paroles prononcées contre l'apartheid et l'expression de solidarité avec les détenus et les victimes de l'apartheid incarcérées que nous avons entendues ici se traduiront par des contributions accrues, au Fonds d'affectation spéciale.

Je voudrais, pour conclure, exprimer l'espoir, au nom des auteurs du projet de résolution A/41/L.36, que l'Assemblée générale l'adoptera à l'unanimité, sans le mettre aux voix, comme elle l'a fait les années précédentes dans le cas de projets de résolution analogues.

La séance est levée à 13 heures 10.